

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Chiffres d'affaires	(3)	8 072	7 346
Coût des ventes		(6 641)	(6 127)
Frais de recherche et développement	(4)	(291)	(252)
Frais commerciaux	(5)	(214)	(211)
Frais administratifs	(5)	(355)	(359)
Autres produits/(charges)	(6)	(163)	(133)
Résultat d'exploitation		408	264
Produits financiers	(7)	3	10
Charges financières	(7)	(91)	(109)
Résultat avant impôts		320	165
Impôt sur les bénéfices	(8)	(70)	(59)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	195	216
Résultat net des activités poursuivies		445	322
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	248	52
RÉSULTAT NET		693	374
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		681	365
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		12	9
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		433	313
- aux participations ne donnant pas le contrôle		12	9
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		248	52
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	(10)	3,05	1,65
- Résultat dilué	(10)	3,03	1,64

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Résultat net de la période		693	374
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(29)	(50)	62
Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	(13)/(14)	55	-
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	5	(8)
Éléments non recyclables en résultat		10	54
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	54	-
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		-	5
Réserve des coûts de couverture		(8)	12
Ecart de conversion	(23)	33	(214)
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	2	-
Éléments recyclables en résultat		27	(197)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	(1)	(41)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE		730	231
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		718	226
- aux participations ne donnant pas le contrôle		12	5
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		469	174
- Activité non poursuivies		249	52
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
- Activités poursuivies		12	5
- Activité non poursuivies		-	-

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)
Écarts d'acquisition	(11)	1 574	1 422
Immobilisations incorporelles	(11)	470	416
Immobilisations corporelles	(12)	953	854
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	711	533
Autres titres de participation	(14)	64	58
Autres actifs non courants	(15)	242	277
Impôts différés	(8)	299	305
Total des actifs non courants		4 313	3 865
Stocks et en-cours	(17)	1 533	1 440
Actifs sur contrat	(18)	1 448	1 212
Clients et comptes rattachés	(19)	1 661	1 772
Autres actifs opérationnels courants	(20)	1 006	1 328
Autres actifs financiers courants	(25)	10	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26)	3 432	1 231
Total des actifs courants		9 090	6 991
Actifs destinés à la vente	(13)	7	2 390
TOTAL DE L'ACTIF		13 410	13 246

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(23)	4 091	3 376
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		68	54
Total des capitaux propres		4 159	3 430
Provisions non courantes	(22)	346	530
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	533	468
Emprunts non courants	(27)	89	952
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(27)	197	212
Impôts différés	(8)	21	22
Total des passifs non courants		1 186	2 184
Provisions courantes	(22)	847	826
Emprunts courants	(27)	1 013	525
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(27)	19	18
Passifs sur contrat	(18)	3 001	3 157
Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	1 751	1 346
Autres passifs opérationnels courants	(21)	1 428	1 753
Total des passifs courants		8 059	7 625
Passifs liés à des actifs destinés à la vente		6	7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		13 410	13 246

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Résultat net		693	374
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	195	171
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	(31)	20	18
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		(14)	17
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		11	19
Plus/moins-values sur cessions d'actifs (**)		(57)	2
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	(143)	(198)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(8)	10	(65)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement		715	338
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)	(16)	(290)	80
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation		425	418
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>	(9)	-	-
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		3	3
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(275)	(293)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(15)	10	21
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise (***)		(114)	(4)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée	(9)	2 576	(80)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		2 200	(353)
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	(9)	(16)	(82)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		19	47
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(84)	(60)
Remboursements d'emprunts obligataires	(27)	(371)	(272)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(27)	(8)	7
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	(27)	(17)	(27)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(27)	3	-
Variation nette de la trésorerie liée au financement		(458)	(305)
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	(9)	-	-
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		2 167	(240)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		1 231	1 563
Incidence des variations de taux de conversion		37	(92)
Transfert vers actifs destinés à la vente		(3)	-
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE	(26)	3 432	1 231
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		(62)	(66)
<i>(b) Impôts payés</i>		(105)	(93)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

(**) Incluant principalement l'impact du changement de méthode de consolidation d'EKZ pour € 33 millions et le profit de dilution de TMH pour € 25 millions (voir Note 6).

(***) Dont € 115 millions relatif au prix d'acquisition de TMH (voir Note 13).

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net) (**)		
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 167	(240)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(3)	-
Variation nette des obligations	371	272
Variation nette des emprunts courants et non courants	8	(7)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	17	27
Transfert vers actifs disponibles à la vente	-	-
Dettes nettes des entités acquises/cédées à leur date d'acquisition/cession et autres variations	20	(99)
Diminution/(Augmentation) de l'endettement net	2 580	(47)
Trésorerie nette/(Endettement net) en début de période	(255)	(208)
TRESORERIE NETTE/(ENDETTEMENT NET) EN FIN DE PERIODE	2 325	(255)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

(**) La trésorerie nette/(endettement net) se définit comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et des autres actifs financiers non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 15), déduction faite de la dette financière (voir Note 27).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Nombre d'actions en circulation	Couverture des					Réserve de conversion	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	propres - attribuables aux participations ne donnant pas	Total capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Réserves	Ecarts actuariels	flux de trésorerie				
<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>										
Au 31 mars 2017 (publié)	219.711.830	1.538	890	1.906	(322)	1	(352)	3.661	52	3.713
Retraitement IFRS 9 & 15	-	-	-	(531)	-	-	20	(511)	(7)	(518)
Au 31 mars 2017 (retraité)	219.711.830	1.538	890	1.375	(322)	1	(332)	3.150	45	3.195
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	11	59	6	(215)	(139)	(4)	(143)
Résultat net de la période	-	-	-	365	-	-	-	365	9	374
Total du résultat global	-	-	-	376	59	6	(215)	226	5	231
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	2	-	-	(2)	-	11	11
Dividendes	-	-	-	(55)	-	-	-	(55)	(7)	(62)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	1.020.164	7	-	(7)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	1.478.477	10	27	18	-	-	-	55	-	55
Au 31 mars 2018 (*)	222.210.471	1.555	917	1.709	(263)	7	(549)	3.376	54	3.430
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	49	(48)	-	36	37	-	37
Résultat net de la période	-	-	-	681	-	-	-	681	12	693
Total du résultat global	-	-	-	730	(48)	-	36	718	12	730
Variation d'intérêts et autres (**)	-	-	-	(10)	-	(7)	53	36	6	42
Dividendes	-	-	-	(78)	-	-	-	(78)	(4)	(82)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	638.610	5	-	(5)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres et autres	723.232	5	14	20	-	-	-	39	-	39
Au 31 mars 2019	223.572.313	1.565	931	2.366	(311)	-	(460)	4.091	68	4.159

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2).

(**) Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre TMH et Locotech, les réserves de conversion ont été recyclées au compte de résultat pour € (61) millions (voir Note 13).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE	9
NOTE 1.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
B.	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS	11
NOTE 2.	PRINCIPES COMPTABLES	11
C.	INFORMATIONS SECTORIELLES	26
NOTE 3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	26
D.	AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	28
NOTE 4.	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	28
NOTE 5.	FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS	28
NOTE 6.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	29
NOTE 7.	RESULTAT FINANCIER	29
NOTE 8.	IMPÔT SUR LES BENEFICES	30
NOTE 9.	RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	33
NOTE 10.	RESULTAT PAR ACTION	34
E.	ACTIFS NON COURANTS	35
NOTE 11.	ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35
NOTE 12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
NOTE 13.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES	40
NOTE 14.	AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	43
NOTE 15.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	43
F.	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	44
NOTE 16.	ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	44
NOTE 17.	STOCKS ET EN-COURS	44
NOTE 18.	ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS	45
NOTE 19.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	45
NOTE 20.	AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS	46
NOTE 21.	AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS	47
NOTE 22.	PROVISIONS	47
G.	CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES	48
NOTE 23.	CAPITAUX PROPRES	48
NOTE 24.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	49

H.	FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER	49
NOTE 25.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	49
NOTE 26.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	50
NOTE 27.	DETTE FINANCIERE.....	50
NOTE 28.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	51
I.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS	61
NOTE 29.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES	61
NOTE 30.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	66
NOTE 31.	FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	72
J.	PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX	72
NOTE 32.	PASSIFS EVENTUELS	73
NOTE 33.	CONTENTIEUX.....	73
K.	AUTRES INFORMATIONS	78
NOTE 34.	ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	78
NOTE 35.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	78
NOTE 36.	PARTIES LIEES.....	79
NOTE 37.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	79
NOTE 38.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	80

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux facteurs de marché sont l'urbanisation, les préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'excellence opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 mai 2019. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2019.

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

NOTE 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Opération de rapprochement avec les activités Mobilités de Siemens

A l'issue de la décision de rejet rendue par la Commission Européenne le 6 février 2019, le projet de rapprochement d'Alstom avec les activités mobilité de Siemens Mobility, incluant sa traction ferroviaire, ne pourra pas se poursuivre.

Les charges relatives au projet ont été portées au résultat net et présentées en note 6.

1.2 Variation de périmètre

Les trois Alliances Energies

Le 2 octobre 2018, Alstom a réalisé la cession à General Electric de toutes ses participations dans les trois alliances Energie (Renewables, Grid et Nucléaire) et a reçu un montant total de 2 594 millions d'euros (voir note 9 et note 13).

Electrovoz Khurastyru Zauyty LLP (EKZ)

Le 22 décembre 2017, Alstom a conclu un accord avec la Kazakh national railway company (KTZ) pour acquérir leur part de 25% dans la co-entreprise EKZ pour € 21 millions. Ces titres ont été présentés en actifs non-courants dans les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2018 du fait de clauses suspensives non atteintes. Au 25 février 2019, toutes les conditions suspensives ont été levées et Alstom détient 75% des parts, lui donnant le contrôle exclusif de l'entreprise kazakhe, spécialisée dans la fabrication et la maintenance de locomotives électriques en particulier destinées aux marchés de l'Union Economique Eurasienne et de la CEI.

Conformément aux dispositions d'IFRS3R, EKZ est désormais consolidée en intégration globale. La plus value qui découle de la cession des titres s'élève à € 33 millions (voir note 6).

La juste valeur de la contrepartie transférée au titre de l'acquisition d'EKZ a été évaluée à € 45 millions.

Conformément à l'IFRS 3R, une première évaluation, basée sur la méthode du goodwill complet, a conduit à la comptabilisation de nouveaux actifs incorporels (carnet de commandes et relations clientèles), à la ré-évaluation de passifs, ainsi qu'à la comptabilisation d'impôts différés passifs.

La valeur des actifs et passifs reconnus pourrait être ajustée dans les douze mois suivant la date d'acquisition si le Groupe obtient des informations complémentaires relatives à des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition (25 février 2019).

Le goodwill provisoire s'élève ainsi à € 97 millions (voir note 11), matérialisant les opportunités pour l'activité de Matériels roulants dans la région, ainsi que les synergies attendues entre les activités d'EKZ et d'Alstom.

<i>(en millions d'€)</i>	25 février 2019
Total des actifs non courants	61
Total des actifs courants	36
Total de l'actif	97
Total des passifs non courants	20
Total des passifs courants	129
Total du passif	149
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/(PASSIFS) ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	(52)
Prix d'acquisition	45
Goodwill	97

La contribution d'EKZ (en tant que société intégrée globalement) au chiffre d'affaires et au résultat net de la période n'est pas significative, compte tenu de la date de prise de contrôle au 25 février 2019.

NTL Holding

En janvier 2019, Alstom a procédé à l'acquisition des 49% de parts restantes dans NTL Holding. Cette holding a été créée en 2012 conjointement avec Bpifrance dans le but d'acquérir le tramway sur pneus « Translorh ». Alstom détenant 100%, la société est désormais consolidée par intégration globale. L'impact attendu de cette opération n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

TMH Limited

TMH et Locotech Services ont combiné leurs activités en juin 2018 par la création d'une holding, TMH Limited. A l'issue de cette opération, la participation d'Alstom a été diluée. Le Groupe a alors procédé à l'acquisition de parts complémentaires de TMH Limited auprès d'autres actionnaires pour un montant de € 115 millions (hors coûts d'acquisition) portant sa participation à 20%. Alstom conserve une influence notable sur l'entité. La comptabilisation de l'opération, et notamment l'effet de dilution, sont présentés en note 6 et 13.

21net

En avril 2018, Alstom a pris le contrôle à 100% de 21net, expert dans la fourniture de solutions connectées à l'industrie ferroviaire. L'entreprise a son siège au Royaume Uni, ainsi que des filiales en Belgique, en France, en Italie et en Inde.

L'allocation du prix d'acquisition est finalisée et génère un écart d'acquisition de € 10 millions.

B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS**NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES****2.1 Base d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2019 sont présentés en millions d'euros, et ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2019 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2018, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.efrag.org/Endorsement>

2.2 Nouvelles normes et interprétations d'applications obligatoires à compter du 1^{er} Avril 2018**2.2.1 IFRS15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »***Contexte*

Le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté IFRS15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (publiée par l'IASB le 28 mai 2014), qui remplace IAS11 sur les "contrats de construction" et IAS18 « Produits des activités ordinaires pour les biens et les services », ainsi que d'autres interprétations. Cette nouvelle norme a été appliquée par Alstom à compter des exercices ouverts le 1^{er} avril 2018.

Choix de la méthode de transition

Alstom a fait le choix de la méthode rétrospective complète. De ce fait, les capitaux propres au 1er avril 2017 ont été retraités. Afin de refléter les effets de l'application d'IFRS15, les états financiers consolidés 2018/19 intègrent des comptes comparatifs retraités pour 2017/18.

Impacts finaux sur le retraitement des capitaux propres au 1^{er} avril 2017 et 31 mars 2018

Alstom a abouti aux conclusions qualitatives et quantitatives suivantes :

- L'identification des obligations de prestations n'a pas amené à des changements significatifs au regard de la pratique antérieure.
- La plupart des "contrats de construction" ainsi que des contrats de service à long terme répondent aux critères permettant la reconnaissance progressive du revenu et restent comptabilisés à l'avancement. Cependant, la méthode de mesure de l'avancement utilisée par Alstom a changé. Antérieurement, l'état d'avancement des "contrats de construction" et des contrats de service à long terme était défini par des jalons qui attestaient de l'avancement physique d'une partie des travaux ou de la réalisation des services prévus par le contrat.

Avec IFRS15, la méthode d'avancement retenue est la méthode de l'avancement par les coûts : le revenu est reconnu pour chaque obligation de prestations sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement du contrat.

Pour chaque contrat, selon l'avancement de l'exécution ainsi que des jalons atteints en comparaison des coûts encourus à date, ce changement de méthode induit des décalages d'une période à l'autre dans la reconnaissance

du chiffre d'affaires et de la marge. L'analyse menée sur le portefeuille actuel de contrats a entraîné une réduction des capitaux propres à l'ouverture au 1^{er} avril 2017 de € 229 millions (€ 286 millions au 31 mars 2018).

- Par ailleurs, la nouvelle norme fournit des directives plus restrictives sur l'estimation du prix de transaction et spécialement les éléments de prix variables et les modifications de contrats. L'entité doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé et/ou de modifications de contrats dans la mesure où il est hautement probable qu'aucun ajustement réduisant significativement le montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé n'interviendra lorsque l'incertitude relative à ces éléments sera dénouée ultérieurement. L'introduction de cette contrainte sur l'estimation des révisions de prix d'une part, ainsi que sur la prise en compte d'amendements aux contrats en cours de négociation d'autre part, a conduit à reconnaître ces effets sur la valeur du contrat ultérieurement, c'est-à-dire lorsqu'ils deviennent exécutoires. Cela a eu pour effet de différer du chiffre d'affaires et de la marge contribuant ainsi à réduire les capitaux propres retraités d'environ € 96 millions pour l'estimation des révisions de prix et d'environ € 193 millions pour les amendements aux contrats au 1^{er} avril 2017 (respectivement € 90 millions et € 221 millions au 31 mars 2018).
- A ce stade, aucune composante de financement significative n'a été identifiée, à l'exception d'un seul contrat, car le calendrier des encaissements d'une part et de reconnaissance de chiffre d'affaires selon l'avancement par les coûts d'autre part ne diffèrent pas substantiellement. Cela a conduit à ne faire aucun retraitement significatif sur les capitaux propres retraités à l'ouverture.

Les effets de l'application d'IFRS15 ont résulté en une diminution cumulée des capitaux propres de € 518 millions en date de transition du 1^{er} avril 2017 et de € 597 millions au 31 mars 2018.

Ces changements ont un impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge dans le temps et se sont traduits par une réduction des capitaux propres retraités à la date de transition ainsi qu'au 31 mars 2018. Cependant, la nouvelle norme n'affecte ni la position de trésorerie des contrats ni l'économie sous-jacente de ces derniers à l'achèvement.

Impacts finaux sur la présentation bilancielle

En sus, la mise en place d'IFRS15 a entraîné des modifications dans la présentation du bilan.

Les modifications majeures peuvent être rationalisées comme ceci :

- En ce qui concerne les "contrats de construction" ainsi que les contrats de service à long terme, les agrégats « Contrats de construction en cours, actif » ainsi que « Contrats de construction en cours, passif » ont disparu. Les avances à la commande reçues des clients étaient présentées exclusivement dans la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».
- De nouveaux agrégats nommés « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » sont publiés pour les "contrats de construction" ainsi que les contrats de service long terme en cours d'exécution et ils sont déterminés contrat par contrat. La rubrique « Actifs sur contrats » correspond à la part du chiffre d'affaires non encore facturé à date nette des avances à la commande reçues des clients. La part du revenu non encore facturée correspond à la différence entre le chiffre d'affaires reconnu à date et les factures émises. A l'opposé, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances à la commande reçues des clients sous la rubrique « Passifs sur contrats ».
- Conformément à IAS37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, les obligations actuelles relatives aux contrats restent mesurées selon les mêmes principes d'évaluation. En revanche, elles sont présentées comme des provisions courantes et non plus dans les agrégats « contrats de construction en cours » (comme par le passé en application d'IAS11).

- Pour les coûts engagés dans l'exécution d'un contrat conclu avec un client qui entrent dans le champ d'application d'autres normes, et plus précisément IAS2 Stocks, IAS16 Immobilisations corporelles, IAS38 Immobilisations incorporelles, ces coûts doivent être comptabilisés conformément à ces autres normes qui s'appliquent prioritairement. En particulier, des coûts de développement produits tombant dans le champ d'application d'IAS38 ont été reclassés de coûts projets en frais de recherche et développement.

Pour les autres coûts engagés pour l'exécution d'un contrat qui n'entrent pas dans le champ d'application d'une autre norme, ces coûts doivent être comptabilisés, si éligibles à la capitalisation, dans une nouvelle rubrique appelée « Coûts d'obtention et de réalisation d'un contrat ». En conséquence, les montants correspondant à ces coûts présentés précédemment dans les agrégats « contrats de construction en cours » ont été reclassés.

Autres effets

- Avec IFRS15, des informations quantitatives et qualitatives sont requises sur le prix de transaction affecté aux obligations de prestation restant à remplir, ceci correspondant à la définition du carnet de commandes telle qu'indiquée par Alstom dans le Rapport de Gestion.
- Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires non encore reconnu sur des commandes déjà reçues. Le carnet de commandes à la clôture d'un exercice est calculé comme suit :
 - Carnet de commandes à l'ouverture de l'exercice;
 - Plus nouvelles commandes reçues au cours de l'exercice;
 - Moins chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice ;
 - Plus/Moins ajustements sur le prix de transaction (incluant les annulations de commandes, les variations du périmètre de consolidation, les ajustements de prix contractuels, les effets de conversion des devises étrangères...).

Le changement de méthode de mesure de l'avancement, des jalons techniques vers l'avancement par les coûts, ainsi que le fait de différer du revenu à une période ultérieure pour des estimations des clauses de révision de prix et des amendements aux contrats, ont résulté en une nouvelle évaluation du carnet de commandes à environ € 37,1 milliards au 1^{er} avril 2017 et € 35,2 milliards au 31 mars 2018.

2.2.2 IFRS9 « Instruments financiers »

IFRS9 Instruments financiers introduit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. La norme inclut également des directives révisées sur la dépréciation des actifs financiers ainsi que sur la comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme est devenue applicable pour Alstom à compter du 1^{er} avril 2018. La revue et l'analyse de cette norme n'ont pas conduit à des impacts matériels sur les comptes consolidés. Les principes comptables IFRS 9 ont été appliqués rétrospectivement, avec une présentation des données comparatives pour l'exercice 2017/18.

Toutes les relations de couvertures existantes sous IAS39 sont maintenues sous IFRS9.

En outre, deux options ont été choisies :

Dans le cours normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur des flux opérationnels en devises : des transactions futures liées à des encaissements mais aussi des décaissements. Le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme pour couvrir ces expositions et applique la couverture de juste valeur. L'élément couvert étant un engagement ferme relatif à l'exécution du projet, la logique de reconnaissance des points de termes en résultat suit celle applicable aux "intervalles de temps", qui consiste à amortir l'impact sur une base linéaire, sur la durée de la relation de couverture.

- Quand Alstom désigne les changements de valeur de l'élément "prix" au comptant comme l'élément couvert, l'approche du coût de couverture sera retenue. Cela permet au Groupe de comptabiliser le changement de valeur des éléments de report/déport en Autres éléments du résultat global (plutôt qu'en résultat sous IAS39).

Cette option n'a pas d'impact significatif sur les capitaux propres de l'exercice clos le 31 mars 2018, mais a entraîné un reclassement du compte de résultat aux Autres éléments du résultat global avec un impact € (11) millions d'euros sur le résultat de la période fiscale 2017/18 retraitée.

- Pour le portefeuille de titres non consolidés (désignés précédemment comme des actifs financiers disponibles à la vente), Alstom a choisi de comptabiliser les changements de juste valeur de ces titres en Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Cette option n'a pas d'impact sur les capitaux propres retraités au 31 mars 2018.

Enfin, la nouvelle norme modifie la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, remplaçant le modèle de pertes encourues par le modèle de pertes attendues. Néanmoins, pour le Groupe, l'application du nouveau modèle de dépréciation d'IFRS9 n'a pas eu d'impact matériel par rapport à la dépréciation comptabilisée sous le modèle d'IAS39.

2.2.3 Etats financiers retraités

Les tableaux ci-après reflètent les différents impacts des changements liés à l'application des nouvelles normes comptables que sont IFRS15 et IFRS9, comme décrits ci-dessus:

Compte de résultat

Au 31 mars 2018

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2018 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Exercice clos le 31 mars 2018 retraité
Chiffres d'affaires	7 951	(605)	7 346
Coût des ventes	(6 686)	559	(6 127)
Frais de recherche et développement	(188)	(64)	(252)
Frais commerciaux	(204)	(7)	(211)
Frais administratifs	(359)	-	(359)
Autres produits/(charges)	(133)	-	(133)
Résultat d'exploitation	381	(117)	264
Produits financiers	7	3	10
Charges financières	(98)	(11)	(109)
Résultat avant impôts	290	(125)	165
Impôt sur les bénéfices	(73)	14	(59)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	216	-	216
Résultat net des activités poursuivies	433	(111)	322
Résultat net des activités non poursuivies	52	-	52
RÉSULTAT NET	485	(111)	374
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	475	(110)	365
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	10	(1)	9
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	423	(110)	313
- aux participations ne donnant pas le contrôle	10	(1)	9
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	52	-	52
- aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

Au 31 mars 2017

Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Au 31 mars 2017 retraité
Écarts d'acquisition	1 513	-	1 513
Immobilisations incorporelles	395	3	398
Immobilisations corporelles	749	33	782
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	2 755	-	2 755
Autres titres de participation	55	-	55
Autres actifs non courants	316	-	316
Impôts différés	189	69	258
Total des actifs non courants	5 972	105	6 077
Stocks et en-cours	916	487	1 403
Contrats de construction en cours, actif	2 834	(2 834)	-
Actifs sur contrat	-	1 152	1 152
Clients et comptes rattachés	1 693	249	1 942
Autres actifs opérationnels courants	1 365	27	1 392
Autres actifs financiers courants	8	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 563	-	1 563
Total des actifs courants	8 379	(919)	7 460
Actifs destinés à la vente	10	-	10
TOTAL DE L'ACTIF	14 361	(814)	13 547

Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Au 31 mars 2017 retraité
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	3 661	(511)	3 150
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	52	(7)	45
Total des capitaux propres (*)	3 713	(518)	3 195
Provisions non courantes	614	-	614
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	526	-	526
Emprunts non courants	1 362	-	1 362
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	233	-	233
Impôts différés	23	-	23
Total des passifs non courants	2 758	-	2 758
Provisions courantes	250	582	832
Emprunts courants	416	-	416
Dettes courantes sur contrats de location-financement	28	-	28
Contrats de construction en cours, passif	4 486	(4 486)	-
Passifs sur contrat	-	3 320	3 320
Fournisseurs et comptes rattachés	1 029	-	1 029
Autres passifs opérationnels courants	1 674	288	1 962
Total des passifs courants	7 883	(296)	7 587
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	7	-	7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	14 361	(814)	13 547

(*) € (469) million tels que publiés dans les comptes consolidés semestriels du 30 septembre 2018.

Au 31 mars 2018

Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Au 31 mars 2018 retraité
Écarts d'acquisition	1 422	-	1 422
Immobilisations incorporelles	410	6	416
Immobilisations corporelles	831	23	854
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	533	-	533
Autres titres de participation	58	-	58
Autres actifs non courants	277	-	277
Impôts différés	224	81	305
Total des actifs non courants	3 755	110	3 865
Stocks et en-cours	1 146	294	1 440
Contrats de construction en cours, actif	2 675	(2 675)	-
Actifs sur contrat	-	1 212	1 212
Clients et comptes rattachés	1 589	183	1 772
Autres actifs opérationnels courants	1 328	-	1 328
Autres actifs financiers courants	8	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231	-	1 231
Total des actifs courants	7 977	(986)	6 991
Actifs destinés à la vente	2 390	-	2 390
TOTAL DE L'ACTIF	14 122	(876)	13 246

Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Au 31 mars 2018 retraité
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	3 966	(590)	3 376
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	61	(7)	54
Total des capitaux propres (*)	4 027	(597)	3 430
Provisions non courantes	530	-	530
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	468	-	468
Emprunts non courants	952	-	952
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	212	-	212
Impôts différés	22	-	22
Total des passifs non courants	2 184	-	2 184
Provisions courantes	313	513	826
Emprunts courants	525	-	525
Dettes courantes sur contrats de location-financement	18	-	18
Contrats de construction en cours, passif	4 147	(4 147)	-
Passifs sur contrat	-	3 157	3 157
Fournisseurs et comptes rattachés	1 346	-	1 346
Autres passifs opérationnels courants	1 555	198	1 753
Total des passifs courants	7 904	(279)	7 625
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	7	-	7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	14 122	(876)	13 246

(*) € (548) million tels que publiés dans les comptes consolidés semestriels du 30 septembre 2018.

Au 31 mars 2018

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2018 publié	Retraitement IFRS 9 & 15	Exercice clos le 31 mars 2018 retraité
Résultat net	485	(111)	374
Dotation aux amortissements et dépréciations	161	10	171
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	18	-	18
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions	5	12	17
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés	19	-	19
Plus/moins-values sur cessions d'actifs	2	-	2
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(197)	(1)	(198)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(52)	(13)	(65)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement	441	(103)	338
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)	(33)	113	80
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation	408	10	418
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>	-	-	-
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3	-	3
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)	(283)	(10)	(293)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	21	-	21
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(4)	-	(4)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée	(80)	-	(80)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements	(343)	(10)	(353)
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	(82)	-	(82)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	47	-	47
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle	(60)	-	(60)
Emissions d'emprunts obligataires	-	-	-
Remboursements d'emprunts obligataires	(272)	-	(272)
Variation nette des emprunts courants et non courants	7	-	7
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	(27)	-	(27)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	-	-	-
Variation nette de la trésorerie liée au financement	(305)	-	(305)
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	-	-	-
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(240)	-	(240)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 563	-	1 563
Incidence des variations de taux de conversion	(92)	-	(92)
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE	1 231	-	1 231
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>	(66)	-	(66)
<i>(b) Impôts payés</i>	(93)	-	(93)

2.2.4 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2018

Plusieurs amendements sont applicables à compter du 1er avril 2018 :

- Interprétation IFRIC22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ;
- Amendement à IFRS2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Améliorations annuelles du cycle 2014-2016 des IFRS.

Tous ces amendements en vigueur au 1er avril 2018 pour Alstom n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.3 Nouvelles normes et interprétations d'application non encore obligatoire

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'application non encore obligatoire

- IFRS16 « Contrats de locations », applicable au 1^{er} janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dette de location ».

En méthode de transition, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. Par conséquent, l'information comparative ne sera pas retraitée à la date de transition ; le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur la situation nette à l'ouverture. Lors de la première application de IFRS16 aux contrats de location simple, le droit d'utilisation sera généralement mesuré au montant de la dette de location, en utilisant un taux d'actualisation par devise à cette date d'application initiale, avec un taux d'actualisation appliqué à chaque contrat dépendant de la durée et de la devise du dit contrat.

Le Groupe a décidé d'exempter de ces modalités de reconnaissance les contrats de location de courte durée ainsi que les contrats de location de faible valeur dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme.

Les contrats de location du Groupe relèvent principalement des actifs immobiliers, des voitures de fonction et d'équipement industriel. La société a finalisé la mise en place d'un logiciel permettant de produire tous les calculs liés à IFRS16.

Le calcul préliminaire de la dette de location liée à IFRS16 a été établi sur base d'un inventaire ainsi qu'une revue détaillée des engagements de location simple, présentés en note 34. Selon une première estimation, la dette de location devrait être comprise approximativement entre € 0,4 milliard et € 0,5 milliard pour l'exercice fiscal 2019/20.

- Interpretation IFRIC 23 sur l'incertitude des paiements de l'imposition du revenu : cette interprétation sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019.
- Amendement à IAS28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises; cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2019 ;
- Amendement à IAS19 : Modification, réduction ou liquidation. Cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2019.
- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des IFRS. Cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2019.

Le Groupe mène actuellement une analyse pour identifier les impacts attendus de l'application de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Amendements aux références au Cadre Conceptuel dans les normes. Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2020.
- Amendements à IFRS3 Regroupements d'entreprises. Cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2020.
- Amendements à IAS1 et IAS8: modification de la définition du terme "significatif". Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2020.

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

2.4 Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des "contrats de construction" et contrats de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires et la marge brute de la plupart des "contrats de construction" et contrats de services à long terme qui remplissent les critères de reconnaissance de revenu progressivement, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat.

Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées sur une base contrat par contrat (une obligation de prestations correspondant dans la plupart des cas à un contrat). La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux "contrats de construction" peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

Evaluation des impôts différés actifs

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.5 Principales méthodes comptables

2.5.1 Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère, « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux

propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 13).

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20% et 50%.

Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Méthode de la mise en équivalence

Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les méthodes comptables en lien avec les entreprises associées et co-entreprises ont été modifiées pour se mettre en conformité avec le cadre des IFRS.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Titres non consolidés » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Quand, conformément aux dispositions de la norme IAS 28, les états financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence sont établis à des dates de reporting différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre cette date et la date des états financiers de l'investisseur. En aucun cas l'écart entre les dates de reporting de l'entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit être supérieur à trois mois.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, les droits de liquidité relatifs aux Alliances Energie sont enregistrés à la juste valeur de marché sans modèle externe basé sur des données observables, en prenant en compte des hypothèses internes. Ces options de vente sont comptabilisées par le Groupe comme des dérivés actions éligibles à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie. Ces droits de liquidité sont comptabilisés sur la ligne « Participations dans les coentreprises et entreprises associées ».

2.5.2 Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concerné(s) et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

2.5.3 Couverture des flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la part efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Si la couverture d'une transaction prévue conduisant à comptabiliser un actif non financier est qualifiée de couverture de flux de trésorerie, l'entité doit alors reclasser les profits ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultat net au cours de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affectent le résultat net.

2.5.4 Conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.5.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3R.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.5.6 Chiffres d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client. IFRS15 fournit des directives plus restrictives sur l'estimation du prix de transaction et spécialement les éléments de prix variables et les modifications de contrats. L'entité doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé et/ou de modifications de contrats dans la mesure où il est hautement probable qu'aucun ajustement réduisant significativement le montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé n'interviendra lorsque l'incertitude relative à ces éléments sera dénouée ultérieurement. L'introduction de cette contrainte sur l'estimation des révisions de prix d'une part, ainsi que sur la prise en compte d'amendements aux contrats en cours de négociation d'autre part, a conduit à reconnaître ces effets sur la valeur du contrat ultérieurement, c'est-à-dire lorsqu'ils deviennent exécutoires

S'agissant des "contrats de construction", les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent dans un premier temps en augmentation des coûts du contrat, puis dans un deuxième temps en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont acceptées.

Enfin, une composante significative de financement doit être introduite à la hausse ou à la baisse dans le chiffre d'affaires, lorsque le calendrier des encaissements diffère substantiellement de la reconnaissance du chiffre d'affaires selon l'avancement par les coûts.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IFRS15 à un moment précis, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé également à un moment précis qui correspond à la réalisation de la prestation de service.

Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la plupart des "contrats de construction" et contrats de services à long terme est comptabilisé en accord avec IFRS15 selon la méthode de l'avancement, car ils remplissent les conditions pour la reconnaissance du chiffre d'affaires progressivement : l'état d'avancement est défini selon l'avancement par les coûts. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque obligation de prestation sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à

l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux "contrats de construction" et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, bien que le Groupe s'attende à recouvrer les coûts engagés pour remplir celui-ci, le chiffre d'affaires ne doit alors être comptabilisé qu'à hauteur des coûts engagés, jusqu'à ce qu'une évaluation raisonnable du contrat puisse être faite.

Les coûts encourus qui sont attribuables à de l'inefficacité significative au regard de la performance du Groupe et qui n'étaient pas reflétés dans le prix du contrat lorsque celui-ci a été négocié avec le client, ne doivent pas être inclus dans la mesure de l'avancement et doivent être comptabilisés en charges quand engagés.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat. Les coûts d'offres sont comptabilisés directement en charges commerciales quand elles sont encourues.

2.5.7 Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi

augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

C. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, contrats, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

L'information sectorielle émise à destination du comité exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel, présente les indicateurs clés de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

3.1 Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Matériels roulants	3 448	3 150
Services	1 556	1 354
Systèmes	1 766	1 527
Signalisation	1 302	1 315
Total Groupe	8 072	7 346

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

3.2 Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Europe	4 061	3 749
<i>dont France</i>	<i>1 218</i>	<i>1 040</i>
Amériques	1 470	1 333
Asie/Pacifique	921	900
Moyen-Orient et Afrique	1 620	1 364
Total Groupe	8 072	7 346

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Actifs non courants par pays d'origine

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Europe	1 647	1 349
<i>dont France</i>	<i>622</i>	<i>600</i>
Amériques	149	119
Asie /Pacifique	253	225
Moyen-Orient /Afrique	189	119
Total hors alliances et écarts d'acquisition	2 238	1 812
Alliances	-	113
Écarts d'acquisition	1 574	1 422
Alliances et écarts d'acquisition	1 574	1 535
TOTAL GROUPE	3 812	3 347

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

3.3 Carnet de commandes

Détail par produits

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Matériels roulants	20 672	17 971
Services	12 779	10 660
Systèmes	3 311	3 355
Signalisation	3 719	3 253
Total Groupe	40 481	35 239

Détail par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Europe	18 212	14 453
<i>dont France</i>	<i>6 802</i>	<i>4 016</i>
Amériques	6 297	5 212
Asie/Pacifique	5 752	5 017
Moyen-Orient et Afrique	10 220	10 557
Total Groupe	40 481	35 239

La contribution du carnet de commandes de mars 2019 au chiffre d'affaires des trois prochains exercices devrait se situer entre € 16,5 et € 17,5 milliards.

3.4 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

D. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT**NOTE 4. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 11).

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus	(380)	(345)
Financement reçus	75	58
Dépenses de recherche et développement, net	(305)	(287)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	68	90
Dotation aux amortissements des coûts de développement capitalisés	(54)	(55)
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT)	(291)	(252)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les dépenses en recherche et développement s'élèvent à € 291 millions et concernent notamment les projets suivants :

- le « Train à Grande Vitesse » Avelia™, dont la commande de la SNCF pour 100 rames a été notifiée en Juillet 2018 ;
- le premier train fonctionnant avec une pile à combustible Coradia iLint™ qui a fait l'objet d'une mise en service commerciale en septembre 2018 en Allemagne ;
- le BUS 100% électrique Aptis™ pour laquelle une nouvelle société dédiée à sa production / commercialisation a été créée en juin 2018, et la première commande notifiée en mars 2019 avec la ville de Strasbourg pour 12 bus ;
- l'extension de la gamme de tramway Citadis™ avec une version caisse acier dont une première commande a été notifiée par la ville de Frankfurt en juin 2018 ;
- la nouvelle solution de transport multimodale Mastria™ dont la promotion a été faite lors du Salon InnoTrans de septembre 2018 ;
- le lancement officiel de Station One™, la nouvelle plateforme digitale d'ALSTOM, en mars 2019.

NOTE 5. FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais commerciaux correspondent principalement aux coûts encourus pour la promotion et la vente de produits ou services. Les frais commerciaux comprennent généralement des coûts des départements Marchés & stratégie, Ventes et développement commercial et Communication ainsi que les coûts salariaux des employés opérationnels tels que les ingénieurs travaillant sur les appels d'offre.

Les frais administratifs correspondent aux coûts de structure et de support des opérations. Les frais administratifs comprennent généralement les dépenses du siège et des fonctions des sites ayant un rôle transverse, dont notamment les fonctions Finance, Ressources Humaines, Juridique et Systèmes d'information.

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Des efforts sur la baisse des coûts des fonctions supports ont permis de contenir les frais commerciaux et administratifs dans un contexte de croissance.

NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en « autres produits / charges ».

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, tout produit relatif aux cessions passées, ainsi qu'une partie des produits sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (technologie, marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Plus / Moins-values sur cessions d'activités	60	3
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(65)	(47)
Dépréciations et autres	(158)	(89)
Autres produits / (charges)	(163)	(133)

Au 31 mars 2019, les plus-values de cession d'activités comprennent principalement :

- l'impact du changement de méthode de consolidation de EKZ, de mise en équivalence à intégration globale, pour € 33 millions (voir note 1.2), et
- le profit de dilution de TMH pour € 25 millions (voir note 13.2).

Au 31 mars 2019, les charges de restructuration et de rationalisation sont principalement liées à l'adaptation des moyens de production du Groupe dans certains pays, notamment au Royaume Uni, en Allemagne et au Brésil.

Les dépréciations et autres s'expliquent principalement par :

- € (15) millions d'amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de SSL, GE Signalling et Nomad, et de coûts directement liés à l'acquisition et l'intégration de ces entités ;
- € (74) millions relatifs à des coûts de transaction liés à l'opération de rapprochement avec Siemens (voir Note 1.1) ;
- € (69) millions incluant des charges nettes liées à certaines procédures judiciaires (voir note 33) et autres risques n'entrant pas dans le cours normal des affaires.

NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;

- le coût (points de terme) des couvertures de change opérationnelles et financières ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (charges et produits d'intérêts nets et coûts d'administration).
- la composante de financement sur contrats sous IFRS15

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Produit d'intérêts financiers	3	7
Charge d'intérêts financiers sur emprunts	(55)	(64)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(52)	(57)
Coût net des couvertures de change	(25)	(27)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(10)	(13)
Composante de financement sur contrats	6	4
Autres produits / (charges) financiers	(7)	(6)
RESULTAT FINANCIER NET	(88)	(99)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Au 31 mars 2019, les produits d'intérêts financiers de € 3 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période, quand les charges d'intérêts financiers sur emprunts s'élèvent à € (55) millions.

Le coût net des couvertures de change de € (25) millions inclut principalement le coût amorti de portage (points de terme) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux ainsi que les positions financières intra-groupes.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (10) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

La composante de financement sur contrats de € 6 millions correspond à la reconnaissance de résultat financier sous IFRS 15.

Les autres charges financières de € (7) millions incluent principalement des honoraires et commissions d'engagement sur diverses facilités bancaires (ligne de cautions et prêt syndiqué).

NOTE 8. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, co-entreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se renverseront dans un avenir prévisible, au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

8.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Charge d'impôt courant	(60)	(125)
Charge d'impôt différé	(10)	66
CHARGE D'IMPÔT	(70)	(59)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France, hors contributions exceptionnelles, et de la charge réelle d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Résultat avant impôts	320	165
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	(110)	(57)
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	21	21
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	22	32
- des variations de taux d'imposition	1	(6)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(31)	(41)
- des différences permanentes et autres	27	(8)
CHARGE D'IMPÔT	(70)	(59)
Taux effectif d'impôt	22%	36%

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

8.2 Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	2019	2018 (*)
Impôts différés actifs	299	305
Impôts différés passifs	(21)	(22)
IMPÔTS DIFFERES NETS	278	283

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé nets :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018 (*)	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2019
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	51	-	(10)	39
Provisions pour avantages au personnel	16	2	5	-	23
Autres provisions et charges à payer non déductibles	95	(19)	-	(1)	75
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des "contrats de construction"	38	(39)	-	4	3
Pertes fiscales reportables	145	(3)	-	2	144
Autres	(9)	(2)	2	3	(6)
IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)	283	(10)	7	(2)	278

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

<i>(en millions d'€)</i>	31 mars 2017 (*)	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2018 (*)
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(46)	47	-	(3)	(2)
Provisions pour avantages au personnel	44	(17)	(8)	(3)	16
Autres provisions et charges à payer non déductibles	91	6	-	(2)	95
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des "contrats de construction"	15	6	-	17	38
Pertes fiscales reportables	132	28	-	(15)	145
Autres	(3)	(4)	-	(2)	(9)
IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)	233	66	(8)	(8)	283

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans, mais aussi de la stratégie de recouvrabilité jusqu'à cinq ans des déficits reportables par pays, le Groupe considère comme probable, grâce aux perspectives favorables, le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 mars 2019, soit € 278 millions.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus s'élève à € 1 151 millions au 31 mars 2019 (€ 1 218 millions au 31 mars 2018). La majeure partie de ces impôts différés actifs non reconnus a pour origine des déficits fiscaux (€ 750 millions au 31 mars 2019 et € 647 millions au 31 mars 2018), dont € 598 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2019 (€ 511 millions au 31 mars 2018).

NOTE 9. RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe,
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe,
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes :

- Les actifs non courants et les passifs correspondant classés comme détenus en vue de la vente ont été évalués dans leur ensemble au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- Les écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation ;
- L'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations/filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;
- Les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'ensemble des positions réciproques du bilan et du compte de résultat sont éliminés.

Au 31 mars 2018, le Groupe a décidé d'exercer ses options de vente sur les Alliances Renewables et Grid. Ces options ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente pour un montant de € 2 382 millions. En conséquence et compte tenu des accords signés entre General Electric et Alstom, dont celui signé en mai 2018, General Electric a exercé, au cours de l'exercice 2018/19, son option d'achat sur l'Alliance Nucléaire.

Le 2 octobre 2018, Alstom a réalisé la cession à General Electric de toutes ses participations dans les trois alliances Energie (Renewables, Grid et Nucléaire) et a reçu un montant total de 2 594 millions d'euros.

Au 31 mars 2019, les actifs destinés à la vente (et les passifs qui leurs sont liés) correspondent à des actifs dont le transfert est reporté pour un montant net de € 1 million : seule une entité chinoise reste comptabilisée en actif destiné à la vente.

Le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans les états financiers consolidés d'Alstom inclut les coûts directement liés à l'opération de cession des activités Energie à General Electric et l'estimation des passifs futurs liés à cette opération. Au 31 mars 2019, le Groupe a ainsi constaté un produit de € 248 millions.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 5, le tableau des flux de trésorerie consolidés d'Alstom intègre les flux de trésorerie des actifs dont le transfert est échelonné ou reporté (jusqu'à leur date de transfert effectif à General Electric), ainsi que les coûts directement liés à l'opération de cession des activités Energie. Les flux de trésorerie des activités discontinues sur l'exercice s'élèvent à € (16) millions.

Dans le cadre de la cession des activités Energie à GE, la main levée de certaines garanties maisons mères conditionnelles et inconditionnelles, émises précédemment principalement par Alstom Holdings SA pour couvrir des obligations liées aux anciennes filiales Energie, reste à obtenir pour un montant de € 5,8 milliards. Le Groupe bénéficie d'une indemnisation générale de General Electric sur ces sujets.

NOTE 10. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions gratuites de performance).

10.1 Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	433	313
- Provenant des activités non poursuivies	248	52
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	681	365

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

10.2 Nombre d'actions

<i>nombre d'actions</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action	222 916 803	221 097 018
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI) (*)	2 069 903	1 900 901
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	224 986 706	222 997 919

(*) Au 31 mars 2018, le nombre d'options de souscription d'actions et actions de performance a été retraité, sans impact significatif sur le résultat dilué par action.

10.3 Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (*)
Résultat de base	3,05	1,65
Résultat dilué	3,03	1,64
Résultat de base des activités poursuivies	1,94	1,42
Résultat dilué des activités poursuivies	1,93	1,41
Résultat de base des activités non poursuivies	1,11	0,23
Résultat dilué des activités non poursuivies	1,10	0,23

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au sein du Groupe, il n'est pas possible d'affecter les écarts d'acquisition sur une base non arbitraire à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement, mais uniquement à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. En conséquence, le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi interne peut comprendre plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles correspondent les écarts d'acquisition, mais entre lesquelles ils ne peuvent être répartis.

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, produits). Le Cash-Flow Libre, qui sous-tend les tests de dépréciation, n'est pertinent qu'au niveau du Groupe. En conséquence, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont uniquement suivis et ultimement testés au niveau du Groupe.

11.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2019
Ecarts d'acquisition	1 422	107	-	45	1 574
dont :					
Valeur brute	1 422	107	-	45	1 574
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 résultent principalement l'affectation du prix d'acquisition de :

- EKZ pour € 97 millions (voir note 1). Cet écart d'acquisition reste provisoire au 31 mars 2019.
- 21net pour € 10 millions : au 31 mars 2019, cet écart d'acquisition est définitif.

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Au 31 mars 2019, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition et s'est assuré que la valeur recouvrable du regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par le Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale (correspondant au ratio aEBIT sur chiffre d'affaires).

L'indicateur « aEBIT » correspond au résultat d'exploitation ajusté des éléments suivants :

- coûts nets de restructuration et de rationalisation ;
- dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- plus ou moins-values sur cessions de titres ou réévaluations de titres, ou encore dans les cas de changement de contrôle ;
- tout élément non récurrent comme des coûts encourus ou des dépréciations d'actifs évalués dans le cadre de regroupements d'entreprise, ainsi que des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cadre normal des affaires.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2019 (en millions d'€)	1 574
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	valeur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2019	1,5%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2018	1,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2019 (*)	8,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2018 (*)	8,5%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché. L'évaluation des risques du marché propres à l'activité du Groupe est effectuée en prenant en compte le facteur bêta des industries similaires, le coefficient de risque et le coût de la dette. Les paramètres utilisés pour le calcul du taux d'actualisation sont basés sur les sources d'information externes.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>		
Marge sur résultat d'exploitation ajusté (valeur terminale)	-25bp (167)	+25bp 167
Taux d'actualisation après impôt	-25bp 272	+25bp (253)
Taux de croissance à long terme	-10 bp (82)	+10 bp 85

Au 31 mars 2019, la valeur recouvrable des actifs était supérieure à leur valeur comptable et les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses confortent l'opinion du Groupe selon laquelle l'écart d'acquisition n'a pas subi de perte de valeur.

11.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (technologies, marge en carnet, marge sur stocks et relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur			Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2019
	Au 31 mars 2018 (*)				
Coûts de développement capitalisés	1 201	68	14		1 283
Autres immobilisations incorporelles	384	25	48		457
Valeur brute	1 585	93	62		1 740
Coûts de développement capitalisés	(936)	(63)	(1)		(1 000)
Autres immobilisations incorporelles	(233)	(26)	(11)		(270)
Amortissements et dépréciations	(1 169)	(89)	(12)		(1 270)
Coûts de développement capitalisés	265	5	13		283
Autres immobilisations incorporelles	151	(1)	37		187
Valeur nette	416	4	50		470

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur			Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2018 (*)
	Au 31 mars 2017 (*)				
Coûts de développement capitalisés	1 173	90	(62)		1 201
Autres immobilisations incorporelles	378	10	(4)		384
Valeur brute	1 551	100	(66)		1 585
Coûts de développement capitalisés	(941)	(55)	60		(936)
Autres immobilisations incorporelles	(212)	(23)	2		(233)
Amortissements et dépréciations	(1 153)	(78)	62		(1 169)
Coûts de développement capitalisés	232	35	(2)		265
Autres immobilisations incorporelles	166	(13)	(2)		151
Valeur nette	398	22	(4)		416

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions /		Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2019
	Au 31 mars 2018	amortissements / pertes de valeur			
Terrains	90	-	-	2	92
Bâtiments	866	19	(9)	74	950
Matériel et outillage	808	39	(12)	17	852
Constructions en cours	98	122	-	(71)	149
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	213	13	(14)	5	217
Valeur brute	2,075	193	(35)	27	2,260
Terrains	(9)	-	-	-	(9)
Bâtiments	(457)	(41)	9	(5)	(494)
Matériel et outillage	(583)	(46)	10	(16)	(635)
Constructions en cours	(13)	-	-	10	(3)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(159)	(13)	13	(7)	(166)
Amortissements et dépréciations	(1,221)	(100)	32	(18)	(1,307)
Terrains	81	-	-	2	83
Bâtiments	409	(22)	-	69	456
Matériel et outillage	225	(7)	(2)	1	217
Constructions en cours	85	122	-	(61)	146
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	54	-	(1)	(2)	51
Valeur nette	854	93	(3)	9	953

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Le Groupe adapte et modernise son organisation à l'international notamment via la construction ou la rénovation de sites de production en Inde, aux Etats-Unis et en Afrique du Sud.

Ceci contribue aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles au 31 mars 2019 qui s'élèvent à € 101 millions (contre € 68 millions au 31 mars 2018).

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions /		Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2018
	Au 31 mars 2017	amortissements / pertes de valeur			
Terrains	88	-	-	2	90
Bâtiments	751	37	(10)	88	866
Matériel et outillage	786	33	(21)	10	808
Constructions en cours	117	101	-	(120)	98
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	243	12	(15)	(27)	213
Valeur brute	1 985	183	(46)	(47)	2 075
Terrains	(9)	-	-	-	(9)
Bâtiments	(433)	(34)	9	1	(457)
Matériel et outillage	(573)	(33)	19	4	(583)
Constructions en cours	(14)	-	-	1	(13)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(174)	(15)	14	16	(159)
Amortissements et dépréciations	(1 203)	(82)	42	22	(1 221)
Terrains	79	-	-	2	81
Bâtiments	318	3	(1)	89	409
Matériel et outillage	213	-	(2)	14	225
Constructions en cours	103	101	-	(119)	85
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	69	(3)	(1)	(11)	54
Valeur nette	782	101	(4)	(25)	854

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

La valeur nette des immobilisations corporelles en location financement, incluse dans les données ci-dessus, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Bâtiments	12	13
Matériel et outillage	-	2
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	1	1
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	13	16

NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018	Exercice clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 mars 2018
Alliances Energie	-	113	106	165
TMH Limited	538	260	66	23
Autres entreprises associées	114	100	34	31
Entreprises associées	652	473	206	219
SpeedInnov JV	59	60	(1)	-
Autres coentreprises	-	-	(10)	(3)
Coentreprises	59	60	(11)	(3)
TOTAL	711	533	195	216

Au 31 mars 2019, les principales variations proviennent essentiellement :

- des Alliances Energie (voir Note 9 et 13.1) : le 2 octobre 2018, Alstom a réalisé la cession à General Electric de toutes ses participations dans les trois alliances Energie (Renewables, Grid et Nucléaire).
- TMH Limited (voir note 1.2 et note 13.2) : TMH Limited est la nouvelle holding de The Breakers Investments B.V. et Locotech Services.

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Solde d'ouverture	533	2 755
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation	195	216
Dividendes	(52)	(18)
Acquisitions (*)	117	-
Transfert vers actifs destinés à la vente	-	(2 382)
Cessions (**)	(219)	-
Ecart de conversion et autres variations (***)	137	(38)
SOLDE DE CLOTURE	711	533

(*) correspond à l'acquisition des parts additionnelles de TMH (voir note 13.2)

(**) correspond à la cession de l'Alliance Nucléaire (voir note 13.1)

(***) comprend notamment la réévaluation de Locotech et le profit de dilution de TMH (voir note 13.2)

13.1 Les trois Alliances Energie

Dans le cadre de l'acquisition, en novembre 2015, des activités Energie par General Electric, trois Alliances ont été créées, comprenant respectivement :

- l'association d'Alstom Grid et de General Electric Digital Energy (« Alliance Grid ») ;
- l'association d'Alstom hydroélectrique, Energie éolienne et marémotrice (« Alliance Renewable ») ;

- les activités des centrales nucléaires dans le monde et des turbines à vapeur en France (« Alliance Nuclear »), qui incluent la production et la maintenance de la gamme d'équipements « Arabelle » pour centrales nucléaires, ainsi que les turbines à vapeur et produits associés d'Alstom et leur maintenance sur le marché français.

Les participations dans les alliances Energie incluent des droits de liquidité à travers des options de vente de ses participations à General Electric avec un prix de sortie minimum garanti.

Au 31 mars 2018, le Groupe a décidé d'exercer ses options de vente sur les Alliances Renewables et Grid. Ces options ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente pour un montant de € 2 382 millions. En conséquence et compte tenu des accords signés entre General Electric et Alstom, dont celui signé en mai 2018, General Electric a exercé, au cours de l'exercice 2018/19, son option d'achat sur l'Alliance Nucléaire.

Le 2 octobre 2018, Alstom a réalisé la cession à General Electric de toutes ses participations dans les trois alliances Energie (Renewables, Grid et Nucléaire) et a reçu un montant total de € 2 594 millions.

Le Groupe a comptabilisé la plus-value générée par la valorisation du prix de sortie ainsi que l'amortissement de la valeur temps reconnus sur la période de détention des titres pour un montant de € 106 millions incluant le recyclage de la juste valeur des options de vente, reconnue en réserve de couverture de flux de trésorerie pour un montant de € 7 millions, au 31 mars 2018.

13.2 TMH Limited (nouvelle holding de The Breakers Investments B.V. et Locotech Services)

Depuis le 29 décembre 2015, Alstom détenait 33% de The Breakers Investments B.V., cette dernière détenant 100% de Transmashholding (« TMH »), le principal constructeur ferroviaire russe, opérant en Russie et dans les autres pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI).

En juin 2018, TMH et Locotech Services ont combiné leurs activités par la création d'une holding, TMH Limited. A l'issue de cette opération, la participation d'Alstom a été diluée. Le Groupe a alors procédé à l'acquisition de parts complémentaires de TMH Limited auprès d'autres actionnaires pour un montant de € 117 millions (dont € 2 millions de frais d'acquisition capitalisés) portant sa participation à 20%. Désormais, en plus de trois sièges au Conseil d'Administration de TMH, Alstom détient également un siège au Conseil d'Administration de TMH Limited et deux sièges à celui de Locotech Services. Alstom conserve ainsi une influence notable sur l'entité.

L'allocation du prix et la détermination de l'écart d'acquisition seront finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

L'effet de dilution net comptabilisé au compte de résultat de l'exercice s'élève à € 25 millions et comprend le recyclage des réserves de conversion pour € (61) millions (voir Note 6).

Avant l'opération de rapprochement, la juste valeur des titres de Locotech Services, détenus par TMH, a été réévaluée par « Autres éléments du résultat global » pour un montant de € 53 millions d'euros.

Les autres variations de la période sont liées au résultat pour € 66 millions d'euros, au paiement des dividendes pour € (31) millions (dont € (6) millions payés en mars 2019) et aux effets de change pour € (4) millions.

Pour des raisons pratiques et pour être en mesure de fournir de l'information exacte et dans les délais impartis, les données au 31 décembre sont retenues et comptabilisées pour les comptes consolidés d'Alstom au 31 mars 2019. La durée des périodes de présentation de l'information financière et l'écart entre les dates de clôture restent identiques d'une période à l'autre pour permettre la comparabilité et l'homogénéité.

Les informations financières résumées présentées ci-dessous (à 100%) sont les montants figurant dans les états financiers de TMH Limited au 31 décembre 2018 et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers, établis en roubles, ont été convertis en euros aux taux utilisés par le Groupe au 31 mars 2019.

	TMH Limited Au 31 décembre 2018	TMH Au 31 décembre 2017
<i>(en millions d'€)</i>		
Actifs non courants	3 911	818
Actifs courants	1 908	1 107
TOTAL DE L'ACTIF	5 819	1 925
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	3 049	772
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	222	125
Passifs non courants	858	238
Passifs courants	1 690	790
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	5 819	1 925
Pourcentage de détention du groupe	20%	33%
ACTIF NET	610	257
Ecart d'acquisition	44	73
Dépréciation	(36)	(62)
Dividendes payés	(6)	-
Autres(*)	(74)	(8)
QUOTE-PART DANS LA VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE	538	260

(*) Correspond aux retraitements à la valeur historique de la participation dans TMH avant l'opération de rapprochement, au 31 mars 2019.

Compte de résultat

	TMH Limited (*) Six mois du 1 juillet 2018 au 31 décembre 2018	TMH Six mois du 1 janvier 2018 au 30 juin 2018	TMH Douze mois du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017
<i>(en millions d'€)</i>			
Chiffres d'affaires	2 294	1 452	2 300
Résultat net des activités poursuivies	82	172	40
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(10)	(25)	8
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	72	147	48
Pourcentage de détention du groupe	20%	33%	33%
Quote-part dans le résultat net	14	49	16
Total quote-part dans le résultat net	63		
Autres éléments (**)	3		7
QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET	66		23

(*) A partir du 1 juillet 2018, TMH limited inclut les activités de TMH et de Locotech.

(**) Correspond aux retraitements à la valeur historique de la participation dans TMH avant l'opération de rapprochement, au 31 mars 2019.

13.3 Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées comprennent les intérêts du Groupe (49%) dans la société CASCO pour € 108 millions (dont € 36 millions de résultat sur la période) ainsi que d'autres intérêts qui sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble, une valeur nette comptable globale de € 114 millions au 31 mars 2019 (€ 100 millions au 31 mars 2018).

EKZ

Le 22 décembre 2017, Alstom a conclu un accord avec la Kazakh national railway company (KTZ) pour acquérir leur part de 25% dans la co-entreprise EKZ pour € 21 millions. Au 25 février 2019, toutes les conditions suspensives ont été levées et Alstom détient 75% des parts avec un contrôle exclusif de l'entreprise ferroviaire kazakhe. De fait, EKZ est désormais consolidée par intégration globale et non plus détenue selon la méthode de mise en équivalence. La plus value qui découle de la cession des titres s'élève à € 33 millions (voir note 6).

NOTE 14. AUTRES TITRES NON CONSOLIDES

Les entités sur lesquelles le Groupe n'a pas d'influence notable, ou dont la valeur n'est pas significative, ne sont pas consolidées. Le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à détenir ces participations dans une perspective long terme. En conséquence, ces participations sont considérées comme des participations non détenues à des fins de transaction. Le Groupe a choisi pour son portefeuille de titres non consolidés de comptabiliser les changements de valeur de ces titres en Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Quand la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les participations non consolidées sont mesurées au coût.

De plus, le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à conserver tous les actifs représentatifs d'un droit de créance jusqu'à leur échéance dans le but d'encaisser les flux de trésorerie contractuels correspondants. Ils sont dans cette optique évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Enfin, les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Solde d'ouverture	58	55
Variations de juste valeur	2	-
Acquisitions / cessions	2	3
Ecart de conversion et autres variations	2	-
Solde de clôture	64	58

Les autres intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et comprennent notamment des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut

donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	201	213
Autres prêts et dépôts à long terme	41	64
Autres actifs non courants	242	277

(*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 27 et 34).

Les mouvements au cours de la période close au 31 mars 2019 proviennent principalement de la baisse des obligations de € (16) millions, de la variation de € (21) millions liés au changement de méthode de consolidation de EKZ (voir Note 1.2) et des impacts de change d'un montant de € 5 millions.

F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 16. ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)	Variation
Stocks	1 533	1 440	93
Actifs sur contrat	1 448	1 212	236
Clients et comptes rattachés	1 661	1 772	(111)
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(422)	(425)	3
Passifs sur contrat	(3 001)	(3 157)	156
Provisions	(1 193)	(1 356)	163
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 751)	(1 346)	(405)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 725)	(1 860)	135

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2019
Besoin en fonds de roulement en début de période (*)	(1 860)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (**)	290
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	1
Ecart de conversion et autres variations	(156)
Variation du besoin en fonds de roulement	135
Besoin en fonds de roulement en fin de période	(1 725)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2).

(**) Incluant € 248 millions liés aux opérations discontinues.

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période. Ils incluent également les coûts encourus sur les "contrats de construction" non encore alloués sur projets à la fin de la période, mais qui seront transférés en coûts projets dans des périodes subséquentes quand l'actif sera suffisamment particularisé et ne pourra pas être détourné pour un autre usage sans modifications substantielles.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)
Matières premières et marchandises	881	818
Travaux en cours	711	646
Produits finis	150	138
Stocks et en-cours, valeur brute	1 742	1 602
Matières premières et marchandises	(128)	(103)
Travaux en cours	(72)	(49)
Produits finis	(9)	(10)
Dépréciations	(209)	(162)
Stocks et en-cours, valeur nette	1 533	1 440

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

NOTE 18. ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS

De nouveaux agrégats nommés "Actifs sur contrats" et "Passifs sur contrats" sont publiés pour les "contrats de construction" ainsi que les contrats de service long terme en cours d'exécution et ils sont déterminés contrat par contrat. La rubrique « Actifs sur contrats » correspond à la part du chiffre d'affaires non encore facturé à date nette des avances à la commande reçues des clients. La part du revenu non encore facturée correspond à la différence entre le chiffre d'affaires reconnu à date et les factures émises. A l'opposé, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances à la commande reçues des clients sous la rubrique « Passifs sur contrats ».

Certaines dépenses engagées afin d'obtenir des contrats, qui n'entrent pas dans le périmètre normatif liés aux actifs corporels et incorporels, ainsi que les stocks, sont comptabilisés sous le nouvel agrégat « coût d'obtention et de réalisation d'un contrat » lorsqu'elles sont éligibles à la capitalisation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les actifs sur contrat est le modèle général qui permet l'estimation du risque attendu sur les douze prochains mois, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)	Variation
Coût d'obtention et de réalisation d'un contrat	23	30	(7)
Actifs sur contrat	1 424	1 182	242
Total actifs sur contrat	1 448	1 212	236
Passifs sur contrat	(3 001)	(3 157)	156
Actifs/(Passifs) nets sur contrats	(1 553)	(1 945)	392

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les actifs/(passifs) nets sur contrats incluent les avances et acomptes pour € 2 263 millions au 31 mars 2019 et € 2 196 millions au 31 mars 2018.

NOTE 19. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Une créance se définit comme un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Le droit à recevoir une contrepartie est considéré comme inconditionnel lorsque seul le passage du temps détermine que la contrepartie devient exigible.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de

valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les créances commerciales est l'approche simplifiée des « pertes attendues sur la durée de vie de l'actif », tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

En effet, en raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée

<i>(en millions d'€)</i>	Créances échues à la date de clôture				
	Créances non échues à la Total date de clôture	Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 180 jours	Au-delà de 180 jours	
Au 31 mars 2019	1 661	1 260	159	54	188
Dont valeur brute	1 700	1 287	160	54	199
Dont dépréciation	(39)	(27)	(1)	-	(11)
Au 31 mars 2018 (*)	1 772	1 321	142	48	261
Dont valeur brute	1 834	1 354	161	49	270
Dont dépréciation	(62)	(33)	(19)	(1)	(9)

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

NOTE 20. AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Avances à la commande versées aux fournisseurs	86	154
Impôt sur les sociétés	84	59
Autres taxes	258	242
Charges constatées d'avance	55	80
Autres créances	218	286
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	159	298
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	146	209
Autres actifs opérationnels courants	1 006	1 328

Au cours de l'exercice fiscal 2018/2019, le Groupe a conclu un accord de cession de créances qui conduit à la décomptabilisation des créances fiscales pour un montant de € 81 millions, conformément aux critères IFRS 9. Au 31 mars 2019, l'encours total cédé s'élève à € 142 millions.

NOTE 21. AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)
Dettes de personnel	520	483
Impôt sur les sociétés	17	48
Autres taxes	70	89
Produits constatés d'avance	6	4
Autres dettes	515	613
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	202	253
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	98	263
Autres passifs opérationnels courants	1 428	1 753

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

NOTE 22. PROVISIONS

Tant qu'un "contrat de construction" ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

A une exception, en conformité avec IAS37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la provision pour les contrats déficitaires est reportée dans les provisions courantes, dès qu'elle ait été identifiée. Les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles qui sont considérés pour définir si un contrat est déficitaire sont tous les coûts qui sont directement liés à ce contrat.

Les obligations résultant de transactions autres que les "contrats de construction" ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018 (*)	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2019
Garanties	201	110	(35)	(52)	3	227
Risques sur contrats	625	230	(140)	(113)	18	620
Provisions courantes	826	340	(175)	(165)	21	847
Litiges et risques fiscaux	148	64	(46)	(3)	2	165
Restructurations	27	45	(7)	(23)	1	43
Autres provisions non courantes	355	41	(254)	(4)	-	138
Provisions non courantes	530	150	(307)	(30)	3	346
Total des provisions	1 356	490	(482)	(195)	24	1 193

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017 (*)	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2018 (*)
Garanties	209	57	(21)	(45)	1	201
Risques sur contrats	623	97	(62)	(39)	6	625
Provisions courantes	832	154	(83)	(84)	7	826
Litiges et risques fiscaux	216	27	(92)	(7)	4	148
Restructurations	25	38	(5)	(23)	(8)	27
Autres provisions non courantes	374	6	(3)	(5)	(17)	355
Provisions non courantes	615	71	(100)	(35)	(21)	530
Total des provisions	1 447	225	(183)	(119)	(14)	1 356

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour autres risques sur contrats correspondent à des désaccords commerciaux et risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

Les provisions pour restructuration sont liées à l'adaptation des moyens de production du Groupe dans certains pays, dont notamment le Royaume Uni, l'Allemagne et le Brésil.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques relatifs à des cessions, des litiges salariés, des procédures judiciaires et des obligations d'ordre environnemental.

La Direction identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et autres risques, sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture, afin d'évaluer, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles. Les principaux contentieux sont exposés en note 33.

G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES

NOTE 23. CAPITAUX PROPRES

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires ;
- rembourser une partie du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions, ou ;
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

23.1 Variations du capital social

Au 31 mars 2019, le capital social d’Alstom s’élève à € 1 565 006 191 et se compose de 223 572 313 actions ordinaires entièrement libérées d’une valeur nominale de € 7. Au 31 mars 2019, le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation au cours de l’exercice s’élève à 222 916 803 après prise en compte de l’effet dilutif des obligations remboursables en actions, et à 224 986 706 après prise en compte de l’effet de l’ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l’exercice clos le 31 mars 2019 :

- 1 040 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 65 actions d’une valeur nominale de € 7 par action. Les 73 338 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2019 représentent 4 606 actions à émettre ;
- 638 610 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme ;
- 723 167 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres.

23.2 Ecarts de conversion part du Groupe

Le montant des réserves de conversion au 31 mars 2019 s’élève à € (460) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l’état du résultat global consolidé, pour un montant de € 33 millions reflètent principalement la variation du dollar américain (€ 53 millions), du réal brésilien (€ (15) millions) et du rand sud africain (€ (9) millions) contre l’euro sur l’exercice clos le 31 mars 2019.

NOTE 24. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L’Assemblée Générale d’Alstom du 17 juillet 2018 a approuvé la distribution en numéraire d’un dividende de € 0,35 par action au titre de l’exercice clos le 31 mars 2018. Les dividendes ont été payés le 24 juillet 2018, pour un total de € 78 millions.

Au 31 mars 2019, € 6 millions d’euros de dividendes, destinés aux actionnaires minoritaires des filiales contrôlées, ont été payés (dont € 2 millions approuvés sur l’exercice précédent).

H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

NOTE 25. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 31 mars 2019, les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des instruments dérivés de change financiers destinés à couvrir les prêts, dépôts et positions de trésorerie centralisée du Groupe.

<i>(en millions d’e)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Instruments dérivés liés aux activités de financement et autres	10	8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	10	8

NOTE 26. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides mobilisables dans un délai inférieur ou égal à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif, conformément aux critères de la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tous les soldes bancaires, des dépôts à terme, des instruments de dette négociables, et des OPCVM monétaires.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Trésorerie	595	409
Equivalents de trésorerie	2 837	822
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	3 432	1 231

En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 595 millions (€ 409 million au 31 mars 2018), le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- OPCVM libellées en euros pour un total de € 2 415 millions (€ 465 millions au 31 mars 2018), qualifiées de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification édictée par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Dépôts à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 422 millions (€ 357 millions au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, le solde conséquent de trésorerie et équivalents de trésorerie provient essentiellement du paiement de € 2 594 millions reçu le 2 octobre 2018 concernant le transfert des participations d'Alstom à General Electric dans les trois Alliances Energie (Renewables, Grid et Nucléaire) (voir note 13.1).

NOTE 27. DETTE FINANCIERE

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

<i>(en millions d'€)</i>	Flux avec impact sur la trésorerie		Flux sans impact sur la trésorerie		Au 31 mars 2019
	Au 31 mars 2018	Variation nette de trésorerie	Variation de périmètre	Ecart de conversion et autres variations	
Emprunts obligataires	1 248	(371)	-	1	878
Autres emprunts	163	14	13	6	196
Options et compléments de prix sur entités acquises	37	(20)	-	(17)	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	13	-	-	8	21
Intérêts courus (*)	16	(62)	-	53	7
Emprunts	1 477	(439)	13	51	1 102
Dettes sur contrats de location-financement	17	(1)	-	(1)	15
Dettes sur contrats de location de longue durée (**)	213	(16)	-	4	201
Dettes sur contrats de location-financement	230	(17)	-	3	216
Total dette financière	1 707	(456)	13	54	1 318

(*) Les intérêts payés sont présentés dans les flux liés aux opérations dans le tableau des flux de trésorerie. Le montant net des intérêts payés et reçus au 31 mars 2019 s'élève à € (62) millions.

(**) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Note 15).

La variation de la dette financière entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 provient principalement d'un remboursement d'obligations pour un montant de € 371 millions.

Le tableau suivant fournit une synthèse des emprunts obligataires du Groupe :

	initiale (en millions d'€)	Date d'échéance (jj/mm/aa)	Taux d'intérêt		Valeur comptable au	Valeur de marché au
			nominal	Taux d'intérêt effectif	31 mars 2019	31 mars 2019
Alstom juillet 2019	500	08/07/2019	3,00%	3,18%	282	284
Alstom mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%	596	622
Total et taux moyen pondéré			4,02%	4,13%	878	906

Les autres emprunts comprennent des lignes de crédit souscrits par les filiales.

L'analyse de la dette financière externe par devise est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Euro	920	1 300
Livre sterling	201	213
Roupie indienne	115	77
Dinar algérien	39	39
Dollar américain	5	47
Autres devises	38	31
DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE	1 318	1 707

La dette externe libellée en GBP d'un montant de € 201 millions s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train, dont London Underground est partie prenante. Cette dette est contrebalancée par des créances à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 15, 27 et 34).

NOTE 28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

28.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Les principaux actifs financiers du Groupe comprennent des prêts, des créances clients et comptes rattachés, des actifs opérationnels courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux de change et des taux d'intérêts, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance ;
- la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable, en raison de leur courte maturité, ou égale à leur valeur de marché dans le cas des OPCVM ;

- la juste valeur des instruments de couverture est calculée, sur la base des taux de change comptant et à terme à la date de clôture, ou sinon, sur la base d'une courbe de taux d'intérêt par devise.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Exercice clos le 31 mars 2019

Contribution au bilan au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	64	-	-	64	-	-	-	-	20	44	64
Autres actifs non courants	242	-	-	-	242	-	-	-	41	201	242
Clients et comptes rattachés	1,661	-	-	-	1,661	-	-	-	1,661	-	1,661
Autres actifs opérationnels courants	1,006	483	146	-	218	159	523	-	523	-	523
Autres actifs financiers courants	10	-	(2)	-	-	12	10	-	10	-	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,432	-	2,415	-	1,017	-	3,432	2,415	1,017	-	3,432
ACTIF	6,415	483	2,559	64	3,138	171	5,932	2,415	3,272	245	5,932
Emprunts non courants	89	-	-	-	89	-	89	-	89	-	89
Dettes non courantes sur contrats de location-fin.	197	-	-	-	197	-	197	-	197	-	197
Emprunts courants	1,013	-	-	-	992	21	1,013	906	126	-	1,032
Dettes courantes sur contrats de location-finance	19	-	-	-	19	-	19	-	19	-	19
Fournisseurs et comptes rattachés	1,751	-	-	-	1,751	-	1,751	-	1,751	-	1,751
Autres passifs opérationnels courants	1,428	613	98	-	515	202	815	-	815	-	815
PASSIF	4,497	613	98	-	3,563	223	3,884	906	2,997	-	3,993

(*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

Un instrument financier (option de vente) est présenté avec les Alliances (voir Note 13.1).

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	(1)	-	(51)	(52)
Produits d'intérêts	(1)	-	4	3
Charges d'intérêts	-	-	(55)	(55)
Résultat de change et divers	-	-	(32)	(32)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019	(1)	-	(83)	(84)

Au 31 mars 2018 (**) (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	58	-	-	36	22	-	58	-	22	36	58
Autres actifs non courants	277	-	-	-	277	-	277	-	64	213	277
Clients et comptes rattachés	1,772	-	-	-	1,772	-	1,772	-	1,772	-	1,772
Autres actifs opérationnels courants	1,328	535	209	-	286	298	793	-	793	-	793
Autres actifs financiers courants	8	-	-	-	-	8	8	-	8	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,231	-	465	-	766	-	1,231	465	766	-	1,231
ACTIF	4,674	535	674	36	3,123	306	4,139	465	788	36	1,289
Emprunts non courants	952	-	-	-	952	-	952	944	75	-	1,019
Dettes non courantes sur contrats de location-fin	212	-	-	-	212	-	212	-	212	-	212
Emprunts courants	525	-	-	-	512	13	525	378	154	-	532
Dettes courantes sur contrats de location-finance	18	-	-	-	18	-	18	-	18	-	18
Fournisseurs et comptes rattachés	1,346	-	-	-	1,346	-	1,346	-	1,346	-	1,346
Autres passifs opérationnels courants	1,753	624	263	-	613	253	1,129	-	1,129	-	1,129
PASSIF	4,806	624	263	-	3,653	266	4,182	1,322	2,935	-	4,257

(*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

(**) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(57)	(57)
Produits d'intérêts	-	-	7	7
Charges d'intérêts	-	-	(64)	(64)
Résultat de change et divers	-	-	(33)	(33)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018	-	-	(90)	(90)

28.2 Gestion du risque de change

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Les relations de couverture sont principalement des couvertures de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Les instruments dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, les parts efficaces et inefficaces de l'instrument de couverture sont comptabilisées au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés ou non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Concernant un projet de Transport significatif en Afrique du Sud, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

Instruments dérivés liés aux opérations de financement

Quand Alstom Holdings en a la possibilité, elle agit en qualité de banque interne pour le compte de ses filiales, au travers d'accords de centralisation de trésorerie ou de conventions de prêts/ dépôts. Les positions inter-compagnies ainsi générées sont couvertes au travers de swaps de change, dont le coût de la couverture est inclus dans le coût net de change (voir Note 7).

Au 31 mars 2019, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (9) millions et comprend principalement des ventes à terme de livre sterling, de dollar américain et de zloty polonais ainsi que des achats à terme de dirham des Emirats arabes unis.

(en millions d'€)	Instruments dérivés		2020		2021		2022-2024		2025 et au-delà	
Devise 1 / Devise 2 (*)	Montant net	Juste valeur	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
EUR/GBP	(134)	(11)	-	23	-	(157)	-	-	-	-
EUR/USD	(210)	(4)	-	(210)	-	-	-	-	-	-
EUR/AED	207	4	-	207	-	-	-	-	-	-
EUR/PLN	(220)	(1)	-	(220)	-	-	-	-	-	-
EUR/AUD	130	1	-	130	-	-	-	-	-	-
Other		2								
Instruments dérivés nets liés aux activités de financement		(9)								

(*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, sur les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 sont le dollar américain et le zloty polonais.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat, de son cadre contractuel et des conditions de marché, le Groupe peut être amené dans de rares cas à couvrir une partie des offres en utilisant des

options ou des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat.

Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. Généralement, la maturité des instruments correspond à celle des sous-jacents couverts. Toutefois, le Groupe peut décider, en fonction des conditions de marché, de traiter les instruments de couverture de plus courte maturité et de les reporter ultérieurement. Enfin dans de rares cas, le Groupe peut renoncer à se couvrir du fait du coût de couverture ou d'absence de marché efficient.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est inférieure à 1 an et 6 mois bien que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité est supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats.

Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différentes selon quelle entité du Groupe est exposée au risque. La variation des taux de change est compensée par la réévaluation au compte de résultat de la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars 2019, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (43) millions. Elle s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Instruments dérivés		2020		2021		2022-2024		2025 et au-delà		
	Devise 1 / Devise 2 (*)	Montant net	Juste valeur	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
EUR/USD		(767)	(28)	-	(653)	-	(102)	-	(16)	-	4
EUR/CAD		(362)	(21)	-	(120)	-	(74)	-	(168)	-	-
EUR/ZAR		(120)	(12)	-	(120)	-	-	-	-	-	-
EUR/INR		(40)	(30)	-	23	-	(99)	-	32	-	4
EUR/BRL		91	17	-	37	-	22	-	32	-	-
EUR/PLN		787	26	-	324	-	201	-	262	-	-
Other			5								
Instruments dérivés nets liés aux activités opérationnelles		(43)									

(*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et enregistrés comme contrats de couverture internes entre Alstom Holdings et la filiale concernée du Groupe. Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement avec des banques locales sous la supervision de la centrale de trésorerie du Groupe.

Positions globales d'instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019		Au 31 mars 2018 (*)	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	171	223	306	266
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités de financement</i>	12	21	8	13
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités opérationnelles</i>	159	202	298	253

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Depuis la mise en place des dérivés, la volatilité des taux de change au comptant, et dans une moindre mesure, la variation relative des courbes de taux d'intérêt des devises couvertes, entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019, expliquent le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative).

Pour les instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur provenant des taux de change au comptant sont presque intégralement compensées par la réévaluation des expositions sous-jacentes (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change des devises de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture n'est pas significative.

Alstom conclut avec des banques partenaires des conventions bilatérales qui, de manière générale, ne prévoient pas une collatéralisation des valeurs de marché des instruments dérivés.

Ces accords nécessitent généralement la compensation des montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2019 (en millions d'€)	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
Instruments dérivés - actifs	(223)	-	(223)	(142)	-	(81)
Instruments dérivés - passifs	171	-	171	142	-	29

Au 31 mars 2018 (en millions d'€)	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
Instruments dérivés - actifs	306	-	306	(180)	-	126
Instruments dérivés - passifs	(266)	-	(266)	180	-	(86)

28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

Au 31 mars 2019, le Groupe conserve des actifs financiers à court terme à taux variable, alors que sa dette est plutôt constituée d'obligations à taux fixe.

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

Au 31 mars 2019	Taux fixe	Taux variable	Total
Actifs financiers	201	3 473	3 674
Actifs financiers portant des intérêts	(1 122)	(196)	(1 318)
Position totale avant couverture	(921)	3 277	2 356
Position de couverture	-	-	-
Position totale après couverture	(921)	3 277	2 356

Au 31 mars 2018	Taux fixe	Taux variable	Total
Actifs financiers	213	1 294	1 507
Actifs financiers portant des intérêts	(1 567)	(140)	(1 707)
Position totale avant couverture	(1 354)	1 154	(200)
Position de couverture	-	-	-
Position totale après couverture	(1 354)	1 154	(200)

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2019, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instrument de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1% améliorerait le résultat financier net de € 3 million alors qu'une diminution de 0,1% le détériorerait pour le même montant.

28.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients et des actifs sur contrat) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Les actifs financiers qui entrent dans le périmètre de la norme IFRS9 Risque crédit client concernent principalement les créances commerciales (qui sont court terme) et les actifs sur contrats sous IFRS 15 (qui ont potentiellement une maturité plus longue). Le modèle de comptabilisation des pertes attendues retenu pour ces expositions est respectivement l'approche simplifiée de « pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif » pour les créances commerciales et le modèle général qui permet l'estimation du risque attendu dans les douze mois pour les actifs sur contrat, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement. Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante ou ont accès à un financement dédié pour satisfaire leurs obligations contractuelles, ou peuvent encore faire l'objet de polices d'assurances souscrites par le Groupe (voir aussi Note 19). Toutefois, la durée des contrats du Groupe, dans un environnement économique changeant notamment dans les pays émergents, peut rendre ces mécanismes de protection incomplets, incertains ou inefficaces, conduisant à la reconnaissance d'une perte pour dépréciation déterminée au cas par cas selon le risque de non-recouvrement estimé.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : outre le recouvrement des actifs destinés à la vente, l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué, la plus forte exposition avec une seule contrepartie (notée A2) étant limitée à € 17 millions.

28.5 Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 3 432 millions au 31 mars 2019, le Groupe peut disposer d'une facilité de crédit renouvelable pour un montant de € 400 millions jusqu'en juin 2022, inutilisée au 31 mars 2019.

Cette nouvelle facilité est soumise au ratio de l'endettement net total sur l'EBITDA :

- L'endettement net total se définissant comme l'endettement total hors dette de location financement et hors instruments dérivés moins la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- L'EBITDA se définissant comme le revenu avant les charges financières, les produits financiers, l'impôt sur les bénéfices, les amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles, diminué des plus values sur cession de participations.

Ce ratio doit être de maximum 2,5.

Le calcul du critère financier est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2019	Pour l'exercice clos au 31 mars 2018 (*)
EBITDA	542	435
Total endettement net	(2 351)	232
Ratio d'endettement net total	(4,3)	0,5

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

L'indicateur « Résultat d'exploitation » et l'indicateur non Gaap « EBITDA » se réconcilient de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018 (*)
Résultat d'exploitation	408	264
Amortissements et dépréciations	194	168
Plus/(moins)-values sur cessions de titres	(60)	3
EBITDA	542	435

(*) Données retraitées de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 (voir Note 2)

Centralisation de la trésorerie du Groupe

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 et des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès.

De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 72 millions et € 88 millions, pour les activités poursuivies, au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018.

Flux futurs de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités, en adéquation avec la variation du besoin en fonds de roulement nécessaire à son activité opérationnelle.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2019 et 31 mars 2018.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Instruments financiers détenus au 31 mars 2019

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2019

Valeur	2020		2021		2022 - 2024		2025 et au-delà		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres actifs non courants	201	14	18	13	19	29	66	13	98
Autres actifs financiers courants, nets	10	-	10	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 432	(1)	3 432	-	-	-	-	-	-
Actifs	3 643	13	3 460	13	19	29	66	13	98
Emprunts non courants	(89)	(9)	-	(6)	(2)	(12)	(27)	(4)	(60)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(197)	-	-	-	(21)	-	(46)	-	(130)
Emprunts courants	(1 013)	(38)	(1 013)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(19)	-	(19)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 318)	(47)	(1 032)	(6)	(23)	(12)	(73)	(4)	(190)
Trésorerie/(dette) nette	2 325	(34)	2 428	5	(4)	17	(7)	9	(92)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés opérationnels au 31 mars 2019

Valeur	2020		2021		2022 - 2024		2025 et au-delà		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	159	-	62	-	41	-	54	-	2
Actifs	159	-	62	-	41	-	54	-	2
Autres passifs courants	(202)	-	(90)	-	(56)	-	(51)	-	(5)
Passifs	(202)	-	(90)	-	(56)	-	(51)	-	(5)
Instruments dérivés	(43)	-	(28)	-	(15)	-	3	-	(3)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2019

Valeur	2020		2021		2022 - 2024		2025 et au-delà		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres titres de participation	64	-	-	-	-	-	-	-	64
Autres actifs non courants	41	-	-	-	-	-	-	-	41
Clients et comptes rattachés	1,661	-	1,661	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	364	-	364	-	-	-	-	-	-
Actifs	2,130	-	2,025	-	-	-	-	-	105
Fournisseurs et comptes rattachés	(1,751)	-	(1,751)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(613)	-	(613)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(2,364)	-	(2,364)	-	-	-	-	-	-
Autres actifs et passifs financiers	(234)	-	(339)	-	-	-	-	-	105

Instruments financiers détenus au 31 mars 2018

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2018

(en millions d'€)	Valeur comptable	2019		2020		2021 - 2023		2024 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	213	77	17	14	17	33	59	22	120
Autres actifs financiers courants, nets	8	-	8	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231	(2)	1 231	-	-	-	-	-	-
Actifs	1 452	75	1 256	14	17	33	59	22	120
Emprunts non courants	(952)	(36)	-	(64)	(915)	(28)	(36)	-	-
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(212)	-	-	-	(19)	-	(21)	-	(172)
Emprunts courants	(525)	(30)	(525)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(18)	-	(18)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 707)	(66)	(543)	(64)	(934)	(28)	(57)	-	(172)
Trésorerie/(dette) nette	(255)	9	713	(50)	(917)	5	2	22	(52)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2018

(en millions d'€)	Valeur comptable	2019		2020		2021 - 2023		2024 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	298	-	166	-	63	-	66	-	3
Actifs	298	-	166	-	63	-	66	-	3
Autres passifs courants	(253)	-	(143)	-	(54)	-	(55)	-	(1)
Passifs	(253)	-	(143)	-	(54)	-	(55)	-	(1)
Instruments dérivés	45	-	23	-	9	-	11	-	2

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2018

(en millions d'€)	Valeur comptable	2019		2020		2021 - 2023		2024 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	58	-	-	-	17	-	-	-	41
Autres actifs non courants	64	-	-	-	-	-	-	-	64
Clients et comptes rattachés	1 772	-	1 772	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	495	-	495	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 389	-	2 267	-	17	-	-	-	105
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 346)	-	(1 346)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(878)	-	(878)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(2 224)	-	(2 224)	-	-	-	-	-	-
Autres actifs et passifs financiers (*)	165	-	43	-	17	-	-	-	105

28.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été transformé par incorporation dans des composants usinés. Le Groupe inclut généralement dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières. Occasionnellement, le Groupe est amené à couvrir son exposition par des instruments dérivés (cuivre, aluminium) dont les notionnels et valeurs de marché demeurent non significatifs au 31 mars 2019.

I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS**NOTE 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies est financé par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat d'exploitation. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les régimes à prestations définies s'élèvent à € 1 044 millions au 31 mars 2019 (voir Note 29.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite à hauteur de € 837 millions ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de € 164 millions, comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme à hauteur de € 43 millions, qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Le rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan est le suivant :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Dette actuarielle	(1 044)	(950)
Juste valeur des actifs de couverture	511	482
Couverture financière	(533)	(468)
Incidence du plafonnement des actifs	-	-
PROVISION NETTE	(533)	(468)
dont :		
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(533)	(468)

Comme détaillées dans la suite de cette note, les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € 533 millions au 31 mars 2019 contre € 468 millions au 31 mars 2018. Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2019 proviennent principalement du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse, des Etats-Unis d'Amérique et de la France.

29.1 Description des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, en Allemagne, et en France. Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables à chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Chacun de ces plans, sections du vaste plan de pension « *UK Railways* », assure le versement d'une rente de retraite indexée. Deux de ces plans sont historiques et ont été fermés aux nouveaux entrants à compter du 1^{er} juillet 2013. Le troisième plan a été fermé aux nouveaux entrants à compter du 1^{er} avril 2016. Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (*Group Personal Pension* ou « *GPP* »), à un plan d'assurance vie et à une couverture en cas d'invalidité.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2010. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

En France, les régimes à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévus conformément aux accords de convention collective ou aux accords de Groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone "Autres" représente principalement les Etats-Unis, la Suède et la Suisse.

29.2 Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(950)	(426)	(431)	(93)
Coût des services rendus	(33)	(9)	(14)	(10)
Cotisations des employés	(3)	(3)	-	-
Intérêts sur la dette actuarielle	(21)	(11)	(6)	(4)
Réductions	(1)	(2)	1	-
Liquidations	(1)	-	-	(1)
(Pertès)/gains actuariels - dus à l'expérience	(19)	(5)	(11)	(3)
(Pertès)/gains actuariels - dus au changements d'hypothèses démographiques	(2)	-	(2)	-
(Pertès)/gains actuariels - dus au changements d'hypothèses financières	(43)	(21)	(19)	(3)
Prestations versées	46	15	26	5
Ecart de change et autres	(17)	(9)	(1)	(7)
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(1 044)	(471)	(457)	(116)
dont :				
<i>Plans financés</i>	<i>(816)</i>	<i>(471)</i>	<i>(270)</i>	<i>(75)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(228)</i>	-	<i>(187)</i>	<i>(41)</i>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(995)	(453)	(449)	(93)
Coût des services rendus	(39)	(14)	(16)	(9)
Cotisations des employés	(3)	(3)	-	-
Intérêts sur la dette actuarielle	(21)	(11)	(7)	(3)
Réductions	1	1	-	-
Liquidations	-	-	-	-
(Pertès)/gains actuariels - dus à l'expérience	(12)	(8)	(1)	(3)
(Pertès)/gains actuariels - dus au changements d'hypothèses démographiques	14	13	-	1
(Pertès)/gains actuariels - dus au changements d'hypothèses financières	44	28	16	-
Prestations versées	42	12	25	5
Ecart de change et autres	19	9	1	9
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(950)	(426)	(431)	(93)
dont :				
<i>Plans financés</i>	<i>(733)</i>	<i>(426)</i>	<i>(249)</i>	<i>(58)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(217)</i>	-	<i>(182)</i>	<i>(35)</i>

29.3 Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 29.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, et aux Etats-Unis.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	482	363	72	47
Produit d'intérêts	11	9	1	1
(Pertès)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	13	11	3	(1)
Cotisations versées par le Groupe	12	7	-	5
Cotisations des employés	3	3	-	-
Prestations versées	(18)	(15)	-	(3)
Ecart de change et autres	8	7	-	1
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	511	385	76	50

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	469	351	72	46
Produit d'intérêts	11	9	1	1
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	16	13	(1)	4
Cotisations versées par le Groupe	10	5	-	5
Cotisations des employés	3	3	-	-
Prestations versées	(16)	(12)	-	(4)
Ecart de change et autres	(11)	(6)	-	(5)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	482	363	72	47

29.4 Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019	% Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Actions	309	60,5%	29%	34%
Obligations	181	35,4%	65%	33%
Contrats d'assurance	4	0,8%	3%	4%
Autres	17	3,3%	3%	29%
Total	511	100%	100%	100%

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2018	% Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Actions	291	60,5%	28%	29%
Obligations	170	35,3%	66%	38%
Contrats d'assurance	4	0,9%	3%	4%
Autres	17	3,3%	3%	29%
Total	482	100%	100%	100%

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers. Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et réglementations locales. Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissements simples et diversifiés.

L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues. Au 31 mars 2019, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

29.5 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018.

Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

<i>(en %)</i>	Au 31 mars 2019	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	1,96	2,45	1,33	2,91
Taux d'augmentation des salaires	2,85	3,55	2,25	2,69

<i>(en %)</i>	Au 31 mars			
	2018	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,30	2,80	1,68	2,86
Taux d'augmentation des salaires	3,15	3,60	2,75	2,41

Au 31 mars 2019, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

<i>(en années)</i>	Au 31 mars			
	2019	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Duration moyenne pondérée	15	18	13	14

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 7,72% au 31 mars 2019 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 4,49%.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2019
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	(38) / +40
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	+9 / (8)

29.6 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2019, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe, s'analyse comme suit:

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2019	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Coût des services rendus	(33)	(9)	(14)	(10)
Régimes à cotisations définies	(67)	(7)	(48)	(12)
Réductions/liquidations de régimes	(1)	(2)	1	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(101)	(18)	(61)	(22)
Produits financiers (charges financières)	(10)	(2)	(5)	(3)
Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés	(111)	(20)	(66)	(25)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31			
	mars 2018	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Coût des services rendus	(39)	(14)	(16)	(9)
Régimes à cotisations définies	(62)	(5)	(47)	(10)
Réductions/liquidations de régimes	1	1	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(100)	(18)	(63)	(19)
Produits financiers (charges financières)	(13)	(4)	(6)	(3)
Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés	(113)	(22)	(69)	(22)

29.7 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à € 27 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 26 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
- € 25 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- € 25 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à € 67 millions.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements devraient rester stables au cours des prochaines années, à périmètre et taux de change constants.

NOTE 30. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paievements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009, et selon le modèle Monte Carlo pour les plans émis à compter de 2016. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

Paievements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

30.1 Options de souscription d'actions et actions de performance

Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010							
	Plan n°13		Plan n°14		Plan n°15		Plan n°16	
	souscription d'actions	Actions de performance	souscription d'actions	Actions de performance	souscription d'actions	Actions de performance	souscription d'actions	Actions de performance
Date d'octroi	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013
Période d'exercice	13/12/2013	12/12/2018	04/10/2014	03/10/2019	10/12/2015	09/12/2020	03/10/2016	30/09/2021
Nombre de bénéficiaires	528	1 716	514	1 832	538	1 763	292	1 814
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	1 419 767	740 860	1 573 723	804 040	1 508 777	883 140	771 997	1 130 791
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	840 501	506 330	784 119	478 149	529 278	391 458	519 353	1 022 311
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	579 266	234 530	638 291	325 891	806 630	491 682	72 625	108 480
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2019	-	-	151 313	-	172 869	-	180 019	-
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	-	-	3 702	-	27 781	-	38 503	-
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	28,83	n/a	22,96	n/a	24,10	n/a	23,44	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,59	31,35	3,14	19,77	5,80	26,70	3,84	22,62

	Plans décidés par l'assemblée générale du 18 décembre 2015				Plans décidés par l'assemblée générale du 17 juillet 2018
	PSP 2016	We are Alstom	PSP 2017	PSP 2018	PSP 2019
	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date d'octroi	17/03/2016	23/09/2016	17/03/2017	13/03/2018	12/03/2019
Période d'exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre de bénéficiaires	737	27 480	755	732	820
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	957 975	824 400	1 022 400	1 016 025	1 080 150
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	1 050	638 640	-	-	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	201 942	185 760	110 495	25 875	4 500
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2019	754 983	-	911 905	990 150	1 075 650
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	130 500	-	183 000	205 125	205 500
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	17,17	23,39	21,74	25,59	28,92

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Au 31 mars 2019, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 13, 14, 15 et 16 ont été réalisées. Pour les plans 13, 14, 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition. Pour le plan 13, la période d'exercice est arrivée à expiration en décembre 2018.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme, mis en place depuis 2007, combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance. Depuis 2016, seules des actions de performance sont attribuées.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer était fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015.

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 30 % des options et des actions de performance ont été attribuées.

De plus, dans le contexte de la vente des activités Energie, le Conseil d'Administration a considéré que, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance seraient réputées atteintes au 31 mars 2015.

En conséquence, les 20% restants ont été réputés réalisés au 31 mars 2015. Ainsi, 50% des options étaient exerçables et 50% des actions de performance ont été attribuées. 50% des options et des actions de performance ont été annulées.

Plan LTI 16 en date du 1^{er} octobre 2013

Dans le contexte de la vente des activités Energie, les conditions de performance sont réputées atteintes au 31 mars 2015 et 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, toutes les options sont exerçables au titre de ce plan et 100% des actions de performance ont été attribuées le 2 octobre 2017.

De plus, pour les deux plans 15 et 16, la condition de présence n'est pas applicable aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe dans le cadre de la Transaction, sous réserve qu'ils étaient toujours salariés du Groupe Alstom à la date de finalisation de la transaction. Cela a conduit à une accélération de la charge des options et des actions de performance dans le compte de résultat des activités non poursuivies.

PSP 2016 en date du 17 mars 2016

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2016. 957 975 droits à recevoir des actions de performances ont été attribués à 737 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2017, 2018, 2019, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats du 31 mars 2019. Compte-tenu des conditions de performance atteintes pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que le 31 mars 2018, 34,40% de l'octroi initial est atteint et 10,60% des actions de performance ont été annulées.

Plan d'attribution gratuite d'actions en 2016 « We are Alstom »

Le 23 septembre 2016, le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites dans le monde entier, dénommé « We are Alstom ». Les 30 actions distribuées concernent tous les employés au sein d'Alstom au 30 juin 2016, à condition qu'ils soient encore employés du Groupe Alstom à la fin de la période de 2 ans d'acquisition des droits. L'attribution gratuite représente un nombre maximum de 824 400 actions nouvelles de € 7 de valeur nominale chacune à émettre au profit d'un nombre maximum de 27 480 bénéficiaires.

Il a également été décidé que, dans les pays où pour des raisons fiscales et/ou légales, l'octroi d'actions gratuites serait difficile voire impossible, l'équivalent en trésorerie de ces trente actions serait versé à terme aux salariés.

Le 25 septembre 2018, 638,610 actions gratuites ont été livrées à 21,287 employés dans seize pays. Dans les autres pays, l'équivalent acquitté en trésorerie a été payé sur la base des valeurs des actions à la date de livraison.

PSP 2017 en date du 17 mars 2017

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2017. 1 022 400 droits à recevoir des actions de performances ont été attribués à 755 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2018, 2019, 2020, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats du 31 mars 2020. Compte-tenu des conditions de performance atteintes pour l'exercice clos le 31 mars 2018, 17,13% de l'octroi initial est atteint et 2,87% des actions de performance ont été annulées.

PSP 2018 en date du 13 mars 2018

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mars 2018. 1 016 025 droits à recevoir des actions de performances ont été attribués à 732 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend d'une condition interne basée sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») à l'issue de l'exercice fiscal 2020/2021, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats annuels du 31 mars 2021.

PSP 2019 en date du 12 mars 2019

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 mars 2019. 1 080 150 droits à recevoir des actions de performances ont été attribués à 820 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe à l'issue de l'exercice fiscal 2021/2022, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu, au plus tard, vingt jours après la publication des résultats annuels du 31 mars 2022.

En application de ces conditions, le nombre d'actions de performance sera déterminé comme suit :

	Marge d'exploitation ajustée 2021/22		
Pourcentage des actions attribuées soumises à cette condition	40%		
% du nombre d'Actions de Performance acquises à livrer/objectif	≤ 7%	= 7,9%	≥ 8.5%
	0%	66.67%	100%
Calcul par interpolation linéaire de 0% à 100%			

Taux de conversion du Résultat Net en Cash-Flow libre / Taux de conversion fixé au Budget pour l'exercice 2021/22						
Pourcentage des actions attribuées soumises à cette condition	20%					
% du nombre d'Actions de Performance acquises à livrer/objectif	Taux de conversion réel < Budget -13.5 points (B-13.5)	(B-13.5) ≤ Taux de conversion réel < (B-12)	(...)	(B-1.5) ≤ Taux de conversion réel < Budget	Taux de conversion réel = 100% du Budget	Taux de conversion réel ≥ Budget +15 points (B+15)
	0%	6,67%		60%	66,67%	100%
Acquisition par paliers successifs entre les seuils de 0% et 66,67% du Budget et par interpolation linéaire de 66,67% à 100% du Budget						

TSR Alstom / TSR Indice							
Pourcentage des actions attribuées soumises à cette condition	40%						
% du nombre d'Actions de Performance acquises à livrer/objectif	TSR Alstom < 96% TSR Indice	96% ≤ TSR Alstom < 97% TSR Indice	97% ≤ TSR Alstom < 98% TSR Indice	98% ≤ TSR Alstom < 99% TSR Indice	99% ≤ TSR Alstom < 100% TSR Indice	TSR Alstom = 100% TSR Indice	TSR Alstom ≥ 120% TSR Indice
	0%	13,33%	26,67%	40%	53,33%	66,67%	100%
Acquisition par paliers à partir de 0% et jusqu'à 66,67% de la condition et par interpolation linéaire de 66,67% à 100% de la condition							

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
En-cours au 31 mars 2017	4 757 401	37,90	3 774 378
Attribuées(*)	-	0,00	1 016 025
Exercées	(1 460 920)	25,08	(1 020 164)
Annulées	(1 958 010)	55,94	(126 292)
En-cours au 31 mars 2018	1 338 471	25,52	3 643 947
Attribuées(**)	-	0,00	1 080 150
Exercées	(723 167)	26,46	(638 610)
Annulées	(111 103)	28,83	(352 799)
EN-COURS AU 31 MARS 2019	504 201	23,52	3 732 688
<i>dont exerçables</i>	<i>504 201</i>		<i>N/A</i>

(*) Incluant 1 016 025 actions gratuites attribuées au travers du PSP 2018.

(**) Incluant 1 080 150 actions gratuites attribuées au travers PSP 2019.

Valorisation

	Plan n°13	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°16
	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance
Date d'octroi	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0	3,0	4,0
Fin de la période d'acquisition des droits	12/12/2013	31/05/2013 ou 12/12/2014	03/10/2014	31/05/2014 ou 03/10/2015	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	28,83	n/a	22,96	n/a	24,10	n/a	23,44	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	35,40	35,40	23,82	23,82	29,77	29,77	26,33	26,33
Volatilité	31%	n/a	31%	n/a	30%	n/a	28%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	1,8%	2,0%	1,5%	1,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,9%
Dividendes par action (en %)	3,1%	3,1%	5,0%	5,0%	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

	PSP 2016	We are Alstom	PSP 2017	PSP 2018	PSP 2019
	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date d'octroi	17/03/2016	23/09/2016	17/03/2017	13/03/2018	12/03/2019
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,2	2,0	3,2	3,2	3,2
Fin de la période d'acquisition des droits	17/05/2019	23/09/2018	17/05/2020	13/05/2021	12/05/2021
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	21,84	24,00	26,56	34,19	37,75
Volatilité	23%	n/a	22%	20%	19%
Taux d'intérêt sans risque	(0,3)%	(0,6)%	(0,1)%	(0,2)%	(0,3)%
Dividendes par action (en %)	3,8%	1,3%	1,5%	1,5%	1,5%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle de Black & Scholes pour les plans 13, 14, 15 et 16 et « We Are Alstom », et un modèle Monte Carlo pour le PSP 2016, PSP 2017, PSP 2018 et le PSP 2019.

La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi pour les plans 13 à 16 et celle d'Alstom pour les plans à compter du PSP 2016.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 22 millions, dont € 2 millions acquittés en trésorerie, pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (à comparer à € 20 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

Le Conseil d'administration a pris l'engagement, en cas de changement majeur dans la stratégie ou la structure du Groupe, ou dans le cas d'une évolution des normes comptables, d'adapter ces conditions de performance aux nouveaux enjeux mis en exergue pour les années à venir, tant dans leur nature que dans les niveaux de résultat à atteindre, tout en maintenant un haut degré d'exigence.

NOTE 31. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Dans les tableaux ci-dessous, les effectifs des opérations conjointes sont intégralement pris en compte, les effectifs des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas pris en compte.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Frais de personnel	2 078	1 867
Charges sociales	331	415
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 29)	111	113
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	22	20
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	2 542	2 415

	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	19 022	17 927
Autres employés	17 248	16 539
EFFECTIFS TOTAUX	36 270	34 466

	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Effectifs moyens des sociétés consolidées durant l'exercice		
Ingénieurs et cadres	18 475	17 374
Autres employés	16 894	16 612
EFFECTIFS TOTAUX	35 369	33 986

J. PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX**Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe**

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources. Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette

obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

NOTE 32. PASSIFS EVENTUELS

Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne confirmée de € 3 milliards, contractée auprès de cinq banques de tout premier ordre, permettant d'émettre des garanties bancaires d'une durée maximale de 7 ans et ce, jusqu'au 2 novembre 2020. Cette ligne syndiquée contient une clause de changement de contrôle, dont la mise en jeu pourrait entraîner la suspension de la facilité, l'obligation de substituer de nouvelles cautions aux cautions en cours de validité ou l'obligation de fournir un dépôt de garantie, ainsi que le remboursement anticipé des autres dettes du Groupe par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité anticipée.

Au 31 mars 2019, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 8,8 milliards (contre € 8,5 milliards au 31 mars 2018).

L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 1,2 milliard au 31 mars 2019 (contre € 1,0 milliards au 31 mars 2018). Les émissions au titre de la ligne de garanties confirmées sont soumises à certains critères financiers (ratio d'endettement), basés sur les données consolidées du Groupe et cohérents avec le ratio d'endettement de la facilité de crédit.

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés dans la Note 28.5.

NOTE 33. CONTENTIEUX

A titre préliminaire, il convient de noter que, en reprenant les activités Énergie d'Alstom en novembre 2015, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver les passifs et risques associés aux activités non-transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée d'une durée de 30 ans (Cross-Indemnification) et de réallocation d'actifs (Wrong Pocket) sont stipulés dans le contrat de cession afin d'assurer que d'une part, les actifs – et les passifs – associés aux activités cédées reviennent bien à – et soient bien supportés par – General Electric et d'autre part, les

actifs – et les passifs – qui ne relèvent pas des activités Energie reviennent à – et soient supportés par – Alstom. De ce fait, les conséquences des litiges en cours lors de la réalisation de la vente et portant sur ces activités cédées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées vers Alstom et portant sur ces activités cédées. De ce fait, et dans la mesure où Alstom ne gère plus ces litiges, ceux-ci ne sont plus intégrés dans la présente section.

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et parfois, au Groupe solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Autres contentieux

Amiante

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante en France, essentiellement, ainsi qu'en Italie, Espagne et au Royaume-Uni. En France, ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

Allégations de pratiques anti-concurrentielles

Activités de Transport au Brésil

En juillet 2013, l'Autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont la filiale d'Alstom, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et de paiements illicites. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés, dont la filiale brésilienne d'Alstom, et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). Alstom coopère avec CADE. Les sanctions envisageables au Brésil en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes, des sanctions pénales et une exclusion temporaire des marchés publics. Des sanctions civiles sont également possibles. Après la phase préliminaire, cette procédure s'est poursuivie avec la phase de production des éléments de preuve. La période des audiences s'est déroulée entre janvier et mars 2016 et les salariés actuels et anciens du Groupe ont été entendus dans le cadre de la production de leurs témoignages. CADE a mis activement en avant ses positions dans cette phase de la procédure. Le rapport final du procureur général de CADE est sorti en décembre 2018 et a recommandé l'imposition de sanctions financières contre la filiale brésilienne

d'Alstom et plusieurs salariés, ainsi que contre d'autres sociétés et leurs salariés. Si le tribunal de CADE confirme cette recommandation lors de la prochaine étape de la procédure, il statuera alors sur le montant des sanctions. La filiale brésilienne d'Alstom prépare sa défense pour cette prochaine phase. En parallèle de cette phase principale ouverte par CADE uniquement à l'encontre des entités et individus formellement notifiés lors du lancement de la procédure en 2014, CADE a lancé au printemps 2018 des notifications formelles à l'encontre de personnes qui n'avaient pas encore été notifiées, essentiellement des étrangers ne résidant pas au Brésil. La procédure à l'encontre de ces personnes fait l'objet d'une seconde phase du dossier. La décision du tribunal de CADE est attendue d'ici à l'été 2019 et peut faire l'objet d'une procédure d'appel. Des employés d'Alstom (actuels et anciens) font également l'objet de poursuites pénales engagées par le procureur public de l'État de Sao Paulo dans le cadre de projets liés aux activités de transport faisant l'objet de la procédure de CADE.

En décembre 2014, le procureur public de l'État Sao Paulo a intenté une action judiciaire contre la filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains qui fait également l'objet de procédures administratives depuis 2013. Dans le dernier trimestre 2016, cette filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, a fait face à l'ouverture par le procureur public de l'État Sao Paulo d'une autre action judiciaire portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la deuxième phase de ce projet de maintenance de trains. En cas de pratiques illicites avérées, les condamnations possibles peuvent inclure l'annulation des contrats concernés, le paiement de dommages et intérêts, le paiement de dommages punitifs et/ou la dissolution des sociétés brésiliennes concernées.

Allégations de paiements illicites

Certaines sociétés du Groupe et/ou d'anciens employés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes et/ou de procédures par des autorités judiciaires ou administratives (notamment au Brésil, au Royaume-Uni, en Hongrie et en France) ou par des institutions financières internationales concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays.

Le Groupe coopère avec les différentes autorités ou institutions concernées dans le cadre de l'ensemble de ces enquêtes ou procédures. Celles-ci peuvent se traduire par des sanctions pénales, notamment des amendes infligées au Groupe qui peuvent être significatives, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures d'appels d'offres et peuvent engendrer des actions civiles.

Le Procureur de l'État de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre d'une filiale du Groupe au Brésil et de plusieurs autres sociétés, pour un montant total à l'encontre de l'ensemble de ces sociétés de BRL 2,5 milliards (environ €570 millions) hors intérêts et pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. Cette filiale se défend activement face à cette action.

Au Royaume-Uni, le Serious Fraud Office (SFO) a ouvert des enquêtes en 2010. Au cours de l'exercice 2014/15, le SFO a engagé trois poursuites pénales à l'encontre d'entités du Groupe et de certains employés actuels et anciens concernant des projets situés en Pologne, en Tunisie, en Inde et en Hongrie relatifs aux activités de transport, et en Lituanie pour un projet relatif à des activités Énergie qui n'est plus géré par Alstom. En mars 2016, le SFO a annoncé la mise en accusation d'une septième personne dans son investigation. Suite à un décalage du calendrier des procédures, le procès pour le projet en Hongrie s'est déroulé pendant l'été 2017 mais n'a pu aboutir. Il a recommencé en septembre 2018 et s'est achevé le 29 novembre 2018. Devant la juridiction compétente de Londres ("Southwark Crown Court"), la société Alstom Network (UK) Ltd a été acquittée, par un jury, des accusations de conspiration de corruption en Hongrie. Le procès pour les autres projets transport a commencé début 2018 et s'est terminé le 10 avril 2018. Devant la juridiction compétente de Londres ("Southwark Crown Court"), la société Alstom Network (UK) Ltd a été acquittée, par un jury, des accusations de conspiration de corruption en Inde et en Pologne. Elle a été déclarée coupable sur un chef d'accusation de conspiration de corruption en Tunisie mais a fait appel de cette condamnation. Une sanction financière liée à la décision sur la Tunisie n'a pas encore été déterminée. Ainsi, dans l'hypothèse d'une

fixation de la sanction financière avant l'audience d'appel et en cas de succès de l'appel contre la condamnation, le montant de la sanction financière sera restitué à la société.

Métro de la ville de Budapest

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer des trains pour deux lignes de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (en août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et appelé les garanties bancaires. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. La procédure d'arbitrage a repris le 17 décembre 2012 et, durant la phase d'évaluation des dommages par les parties, un expert a été nommé par le tribunal arbitral. L'expert a émis son projet de rapport préliminaire en 2017 et les parties ont transmis leur réponse sur ce projet pour prise en compte par l'expert. Un rapport d'expert additionnel a été produit en septembre 2018, lequel a fait l'objet de commentaires additionnels par les parties. Les parties ont échangé en février et mars 2019 leurs derniers mémoires récapitulatifs. A l'issue d'une audience finale qui s'est tenue le 18 avril 2019, le tribunal arbitral a indiqué qu'il envisageait de rendre sa sentence sous 30 jours. Plus tôt dans le mois d'avril, Alstom a été informé que dans le cadre d'une enquête locale relayée par la presse hongroise sur des allégations de corruption portant sur le même projet que celui faisant l'objet de la procédure d'arbitrage, quatre personnes y compris deux anciens managers d'Alstom ont été mis en examen par le bureau central du procureur général.

Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie

En mars 2007, le ministère turc des Transports (DLH) a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1) », au consortium Alstom Dogus Marubeni (AMD) dont est membre la principale filiale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010, décision contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. À la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié par application du droit turc et a autorisé les parties à produire leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. A la suite de cette décision sur le bien-fondé des demandes, DLH a renouvelé en 2015 ses tentatives pour obtenir le paiement des garanties bancaires mais les actions en défense du consortium AMD ont permis à ce stade le rejet de ces demandes.

Dans la procédure d'arbitrage, la phase d'évaluation des dommages est terminée. Les audiences ont eu lieu en octobre 2017 et les échanges de mémoires post-audiences ont eu lieu en février 2018. En mai 2018, le tribunal arbitral a sollicité des compléments d'informations de la part des parties sur certaines réclamations et les parties ont échangé leurs mémoires sur ces aspects jusqu'en juillet 2018. En raison de la complexité de l'affaire, la finalisation de la sentence finale partielle sur le préjudice a pris du retard et est maintenant attendue dans le courant du deuxième trimestre 2019. Cette sentence sera suivie d'une décision sur les sujets auxiliaires comme les coûts de procédure et les intérêts dans le cadre d'une sentence finale à émettre dans un second temps. De ce fait, la principale étape à venir est l'émission de la sentence arbitrale sur le préjudice.

Par ailleurs, en vertu d'une demande d'arbitrage notifiée le 29 septembre 2015, la société Marubeni a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA, prise en sa qualité de chef de file du consortium, en vue d'être indemnisée des conséquences de la résiliation du contrat avec AMD. Selon une approche identique, en vertu d'une

demande d'arbitrage en date du 15 mars 2016, l'autre partenaire consortial Dogus a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA avec des prétentions similaires et une demande de consolidation des litiges entre les membres du consortium en une procédure unique. Alstom Transport SA rejette ces demandes d'indemnisation et se défend en conséquence dans cette procédure entre les membres du consortium qui, tout en ayant fait l'objet d'une consolidation des demandes, a toutefois été suspendue par le tribunal arbitral en attendant l'issue de la procédure d'arbitrage principale entre AMD et DLH. En octobre 2018, Dogus a sollicité du tribunal des mesures provisoires ayant pour objet de clarifier certains aspects de l'accord de consortium, cette requête a été rejetée par le tribunal arbitral.

Trains régionaux Minuetto & Trains à grande vitesse Pendolino – Italie

La filiale d'Alstom Transport en Italie est engagée dans deux procédures contentieuses avec la société de chemins de fer italienne Trenitalia, l'une liée à un contrat de fourniture de trains régionaux Minuetto attribué en 2001 (le « litige Minuetto »), l'autre à un contrat de fourniture de rames de trains à grande vitesse Pendolino attribué en 2004 (le « litige Pendolino »). Chacun de ces contrats a subi des problèmes techniques ainsi que des retards conduisant la société Trenitalia à appliquer des pénalités techniques et de retards et, par voie de conséquence, des rétentions de paiement. Les parties étant en désaccord sur certains aspects techniques, les causes des retards survenus et les responsabilités y afférentes, les différends relatifs à ces contrats ont été portés devant les tribunaux italiens en 2010 et 2011 respectivement. Dans le cadre du litige Minuetto, le rapport d'expertise a été produit et Alstom en a contesté le contenu par des demandes de modifications. L'expert technique a soumis son rapport final au mois d'avril 2017 et certaines demandes de modifications ont été prises en compte. Les parties ont échangé les derniers mémoires récapitulatifs et la prochaine étape sera le jugement du tribunal sur le litige. Dans le cadre du litige Pendolino, le rapport d'expertise a été produit et Alstom a obtenu certaines corrections à ce rapport après en avoir contesté le contenu. A l'issue de la phase d'expertise, la procédure a suivi son cours sur les questions de droit. Le tribunal a rendu son jugement en mars 2019 en décidant qu'une portion significative des retards n'était pas attribuable à Alstom et a de ce fait réduit une partie importante des pénalités de retard qui étaient réclamées par Trenitalia. Le tribunal a également rejeté les pénalités de fiabilité réclamées par Trenitalia tout en acceptant certaines de ses demandes d'indemnisations résiduelles. Enfin, le tribunal a accepté les réclamations d'Alstom liées aux formules d'ajustement du prix du contrat tout en rejetant certaines de ses demandes d'indemnisation de coûts supplémentaires. S'il n'y a pas d'appel, le jugement deviendra définitif à l'expiration du délai d'appel prévue le 7 octobre 2019.

Saturno

Dans le cadre d'un contentieux relatif à un groupement consortial impliquant une filiale d'Alstom Italie et 3 autres sociétés italiennes, le tribunal arbitral, constitué pour résoudre cette affaire, a rendu une sentence arbitrale en août 2016 contre Alstom en attribuant € 22 millions de dommages aux autres membres du groupement consortial. La filiale d'Alstom conteste fortement cette décision et considère qu'elle devrait être en mesure d'éviter son exécution et éviter ainsi tout paiement de dommages. Le 30 Novembre 2016, la filiale d'Alstom a introduit une requête devant la Cour d'Appel de Milan en vue d'obtenir l'annulation de la sentence arbitrale. Le 1er décembre 2016, la filiale d'Alstom a lancé une procédure ex parte en référé en vue d'obtenir la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence, ce qui a été temporairement accepté par la Cour. Après une phase d'audiences en procédure contradictoire sur cette demande de suspension de la sentence arbitrale, la Cour d'Appel de Milan a décidé le 3 mars 2017 en faveur de la filiale d'Alstom en confirmant définitivement la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence. La Cour d'Appel de Milan a tranché sur le fond du litige en mars 2019 en faveur de la filiale d'Alstom en annulant la sentence arbitrale d'août 2016 y compris les 22 millions d'indemnisation financière. S'il n'y a pas d'appel, la décision de la Cour d'Appel deviendra définitive à l'expiration du délai d'appel prévue le 22 octobre 2019.

Sur le projet de tramway léger de Jérusalem, un différend a commencé en 2009 entre le Concessionnaire CityPass et l'Etat d'Israël au sujet des responsabilités liées aux retards et coûts supplémentaires du projet. La filiale d'Alstom en charge du projet est impliquée dans ce différend en tant qu'ensemblier. La résolution de ce différend a initialement démarré en mode comité de revue des réclamations par un panel composé de deux arbitres analysant les demandes des parties et donnant des instructions aux experts chargés des analyses retard et des évaluations financières. Au cours des derniers mois, ce litige a évolué en format classique de procédure d'arbitrage, les parties ayant engagé un processus de nomination d'un nouveau panel composé de trois arbitres qui devront mener à son terme la résolution du litige. Lorsque ce tribunal arbitral sera constitué, ses principales missions seront de se prononcer sur les indemnités financières réclamées par le Concessionnaire et Alstom au titre des retards du projet, et sur l'admissibilité des contre-réclamations avancées par l'Etat d'Israël. Dans les derniers mois, les parties ont toutefois décidé de repousser le déroulement de la procédure arbitrale afin de s'engager dans une procédure de médiation qui a débuté en mai 2018 et suit actuellement son cours.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

K. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 34. ENGAGEMENTS DE LOCATION

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Location de longue durée (*)	270	32	127	111
Locations financement	19	2	9	8
Locations simples	415	68	160	187
TOTAL AU 31 MARS 2019	704	102	296	306
Location de longue durée (*)	296	31	125	140
Locations financement	20	3	9	8
Locations simples	378	56	148	174
TOTAL AU 31 MARS 2018	694	90	282	322

(*) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 27) avec les intérêts à payer.

NOTE 35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2019				Exercice clos le 31 mars 2018			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,6	68%	3,2	62%	3,5	67%	3,1	65%
<i>ALSTOM SA</i>	<i>0,5</i>	<i>9%</i>	<i>0,6</i>	<i>12%</i>	<i>0,6</i>	<i>12%</i>	<i>0,7</i>	<i>15%</i>
<i>Entités intégrées globalement</i>	<i>3,1</i>	<i>58%</i>	<i>2,6</i>	<i>50%</i>	<i>2,9</i>	<i>55%</i>	<i>2,4</i>	<i>50%</i>
Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	1,7	32%	2,0	38%	1,8	33%	1,7	35%
TOTAL	5,3	100%	5,2	100%	5,3	100%	4,8	100%

Les autres services comprennent principalement les services rendus dans le cadre de la transaction envisagée de fusion d'Alstom et de Siemens Mobility (procédures convenues, document d'information à publier par Alstom, etc.), procédures convenues, due diligences d'acquisition, consultations techniques sur la comptabilité, la fiscalité et les questions juridiques.

NOTE 36. PARTIES LIEES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- les actionnaires du Groupe ;
- l'Etat ou entreprises publiques ;
- les coentreprises et entreprises associées ;
- les principaux dirigeants.

36.1 Actionnaires du Groupe

Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, est le principal actionnaire du Groupe détenant 27,94% du capital.

36.2 Informations relatives aux parties liées

Bouygues et Alstom sont aussi impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal de l'activité (ex : contrats de téléphonie, "contrats de construction"). Ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

Les transactions avec les parties liées concernent également les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Ces transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché et représentent moins de 1% du chiffre d'affaires et des créances clients.

36.3 Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité Exécutif.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Rémunérations	11 111	8 710
Rémunération fixe	4 314	4 319
Rémunération variable	3 400	3 368
Montants exceptionnels (*)	3 397	1 023
Engagements de retraite et avantages assimilés	1 054	1 177
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	-	91
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	979	1 023
Autres engagements de retraite	75	63
Autres avantages	3 856	3 394
Avantages en nature	1 101	882
Contributions sociales à la charge de l'employeur	2 755	2 512
Paielements fondés sur des actions (**)	3 512	1 996
TOTAL	19 533	15 277

(*) Provision au prorata temporis pour le plan de rétention élaboré eu égard à l'opération de rapprochement avec Siemens.

(**) Augmentation mécanique de la charge IFRS 2 liée à la prise en compte d'un troisième plan d'actions de performance encore sous condition de performance, à l'augmentation de la valeur de l'action Alstom sur les marchés financiers et à l'arrivée d'un membre supplémentaire au sein du Comité Exécutif.

NOTE 37. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Outre les éléments précédemment décrits dans ces annexes, le Groupe n'a pas identifié d'évènement postérieur à la clôture devant être mentionné dans les notes annexes aux états financiers.

NOTE 38. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société mère			
ALSTOM SA	France	-	Société mère
Sociétés opérationnelles	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Ubunye (Pty) Ltd	Afrique du Sud	51	Intégration globale
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (PTY) LTD	Afrique du Sud	61	Intégration globale
ALSTOM Algérie "Société par Actions"	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Grid Algérie SPA	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
VGT VORBEREITUNGSGESELLSCHAFT TRANSPORTTECHNIK GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Saudi Arabia Limited	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Argentina S.A.	Argentine	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL PTY LTD	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Azerbaijan LLC	Azerbaïdjan	100	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100	Intégration globale
CABLIANCE BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
21NET BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100	Intégration globale
ETE - EQUIPAMENTOS DE TRACAO ELETRICA LTDA	Brésil	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100	Intégration globale
ALSTOM (Guangdong) High Voltage Electric Co. Ltd	Chine	51	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Qingdao Railway Equipment Co Ltd	Chine	51	Intégration globale
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60	Intégration globale
Chengdu ALSTOM Transport Electrical Equipment Co., Ltd.	Chine	60	Intégration globale
TRANSLOHR INDUSTRIAL (TIANJIN) CO. LTD	Chine	100	Intégration globale
XI'AN ALSTOM YONGJI ELECTRIC EQUIPMENT CO., LTD	Chine	51	Intégration globale
ALSTOM Korea Transport Ltd	Corée du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL APS	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (DENMARK) APS	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Egypt for Transport Projects SAE	Égypte	99	Intégration globale
AREVA INTERNATIONAL EGYPT FOR ELECTRICITY TRANSMISSION & DISTRIBUTION	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Espana IB, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
APLICACIONES TECNICAS INDUSTRIALES, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
ALSKAW LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Signaling Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Signaling Operation, LLC	États-Unis	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL, INC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
21NET France	France	100	Intégration globale
ALSTOM APTIS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Executive Management	France	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100	Intégration globale
ALSTOM Kleber Sixteen	France	100	Intégration globale
ALSTOM Leroux Naval	France	100	Intégration globale
ALSTOM Network Transport	France	100	Intégration globale
ALSTOM OMEGA 1	France	100	Intégration globale
ALSTOM SHIPWORKS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Technologies	France	100	Intégration globale
CENTRE D'ESSAIS FERROVIAIRES	France	92	Intégration globale
ETOILE KLEBER	France	100	Intégration globale
INTERINFRA (COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES)	France	50	Intégration globale
LORELEC	France	100	Intégration globale
NEWTL	France	100	Intégration globale
NTL HOLDING	France	100	Intégration globale
StationOne	France	100	Intégration globale
TRANSLOHR SAS	France	100	Intégration globale
J&P AVAX SA - ETETH SA - ALSTOM TRANSPORT SA	Grèce	34	Intégration globale
ALSTOM Transport Hungary Zrt.	Hongrie	100	Intégration globale
ALSTOM Manufacturing India Private Limited	Inde	100	Intégration globale
ALSTOM Systems India Private Limited	Inde	95	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	74	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde	70	Intégration globale
TWENTY ONE NET PRIVATE LTD	Inde	100	Intégration globale
PT ALSTOM Transport Indonesia	Indonésie	67	Intégration globale
ALSTOM Khadamat S.A.	Iran	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Ireland Ltd	Irlande	100	Intégration globale
CITADIS ISRAEL LTD	Israël	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Services Italia S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
21NET ITALIA S.R.L	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
ELECTROVOZ KURASTYRU ZAUYYT LLP	Kazakhstan	75	Intégration globale
ALSTOM Transport (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100	Intégration globale
ALSTOM CABLIANCE	Maroc	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Maroc SA	Maroc	100	Intégration globale

ALSTOM Transport Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
AT NIGERIA LIMITED	Nigeria	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100	Intégration globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
New ALSTOM Holdings B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Peru S.A.	Pérou	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Construction Philippines, Inc	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Konstal Spolka Akcyjna	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Pyskowice Sp. z o.o.	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte Portugal Unipessoal Lda	Portugal	100	Intégration globale
NOMAD TECH, LDA.	Portugal	51	Intégration globale
ALSTOM Transport SA (Romania)	Roumanie	93	Intégration globale
ALSTOM Network UK Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Academy for Rail	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Service Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) LIMITED	Royaume-Uni	70	Intégration globale
NOMAD DIGITAL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD SOLUTIONS UK LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD SPECTRUM LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
SIGNALLING SOLUTIONS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WASHWOOD HEATH TRAINS LTD	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST SERVICE PROVISION LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST TRAINCARE LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
21NET LTD	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Rus LLC	Russie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Information Systems AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Network Schweiz AG	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schienenfahrzeuge AG	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM T&T Ltd	Trinité et Tobago	100	Intégration globale
ALSTOM Ulasim Anonim Sirketi	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Venezuela, S.A.	Venezuela	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Vietnam Ltd	Vietnam	100	Intégration globale
IRVIA MANTENIMIENTO FERROVIARIO, S.A.	Espagne	51	Opération conjointe
ALSOMA G.E.I.E.	France	55	Opération conjointe
METROLAB	France	50	Opération conjointe
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38	Opération conjointe
CITAL	Algérie	49	Mise en équivalence
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Transport Company Limited	Chine	40	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING LIMITED	Chypre	20	Mise en équivalence
SILASIO TRADING LIMITED	Chypre	20	Mise en équivalence
SPEEDINNOV	France	65	Mise en équivalence
LLP JV KAZELEKTROPRIVOD	Kazakhstan	50	Mise en équivalence
TMHS	Mongolie	20	Mise en équivalence
RAILCOMP BV	Pays-Bas	60	Mise en équivalence
THE BREAKERS INVESTMENTS B.V.	Pays-Bas	20	Mise en équivalence
TMH-ALSTOM BV	Pays-Bas	60	Mise en équivalence
ABC ELECTRIFICATION LTD	Royaume-Uni	33	Mise en équivalence
AM-TEKH	Russie	20	Mise en équivalence
CENTRAL RESEARCH AND DEVELOPMENT INSTITUTE "TransElektroPribor"	Russie	20	Mise en équivalence
CORPORATE UNIVERSITY OF LOCOMOTIVE TECHNOLOGIES	Russie	20	Mise en équivalence
DEMIKHOVSKY MASHINOSTROITELNY ZAVOD OAO	Russie	20	Mise en équivalence
FIRM LOCOTECH	Russie	20	Mise en équivalence
IVSK OOO	Russie	12	Mise en équivalence
KMT LOMONOSOVSKIY OPITNY ZAVOD PF OAO	Russie	6	Mise en équivalence
KMT UPRAVLYAUSHCHAYA KOMPANIYA ZAO	Russie	8	Mise en équivalence
KOLOMENSKY ZAVOD OAO	Russie	17	Mise en équivalence
LOCOTECH GLOBAL TRADING	Russie	20	Mise en équivalence
LOCOTECH FOUNDRY PLANTS	Russie	15	Mise en équivalence
LOCOTECH PROMSERVICE	Russie	20	Mise en équivalence
LOCOTECH LEASING	Russie	15	Mise en équivalence
LOCOTECH SERVICE	Russie	20	Mise en équivalence
MASHCONSULTING ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
METROVAGONMASH OAO	Russie	15	Mise en équivalence
OKTYABRSKY ELEKTROVAGONOREMONTNY ZAVOD OAO	Russie	15	Mise en équivalence
OVK TMH ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
PENZADIESELMASH OAO	Russie	20	Mise en équivalence
PO BEZHITSKAYA STAL OAO	Russie	12	Mise en équivalence

PROIZVODSTVENNAYA FIRMA KMT LOMONOSOVSKY PILOT PLANT	Russie	2	Mise en équivalence
RAILCOMP LLC	Russie	60	Mise en équivalence
ROSLOKOMOTIV ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
RUSTRANSKOMPLEKT ZAO	Russie	15	Mise en équivalence
SAPFIR OOO	Russie	20	Mise en équivalence
TORGGOVY DOM TMH ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
TRAMRUS LLC	Russie	60	Mise en équivalence
TRANSMASH OAO	Russie	12	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
TRTrans LLC	Russie	60	Mise en équivalence
TVERSKOY VAGONOSTROITELNY ZAVOD INVEST OOO	Russie	5	Mise en équivalence
TVERSKOY VAGONOSTROITELNY ZAVOD OAO	Russie	10	Mise en équivalence
UPRAVLYAUSCHAYA KOMPANIYA BRYANSKY MASHINOSTROITELNY ZAVOD ZAO	Russie	20	Mise en équivalence
VSEROSSIYSKY NAUCHNO-ISSLEDOVATELSKY I PROEKTNO-KONSTRUKTORSKY INSTITUT ELEKTROVOZOSTROENIYA OAO	Russie	13	Mise en équivalence
ZAVOD AIT	Russie	10	Mise en équivalence
ZHELDORREMMASH	Russie	15	Mise en équivalence
ZENTROSARMASH OAO	Russie	20	Mise en équivalence
LUGANSKTEPLOVOZ OAO	Ukraine	15	Mise en équivalence
IFB INSTITUT FUR BAHNTECHNIK GMBH	Allemagne	7	Titre non consolidé
RTA RAIL TEC ARSENAL FAHRZEUGVERSUCHSANLAGE GMBH	Autriche	15	Titre non consolidé
MOBILIEGE	Belgique	15	Titre non consolidé
ISLAND CAPITAL LTD	Bermudes	1	Titre non consolidé
ALBALI SEÑALIZACIÓN, S.A.	Espagne	12	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA DEL BESOS SA	Espagne	21	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA, S.A.	Espagne	24	Titre non consolidé
4ITEC 4.0	France	23	Titre non consolidé
AIRE URBAINE INVESTISSEMENT	France	4	Titre non consolidé
CADEMCE SAS	France	16	Titre non consolidé
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - C.I.M.	France	1	Titre non consolidé
EASYMILE	France	13	Titre non consolidé
ENTREPRISES-HABITAT IMMOBILIER	France	0	Titre non consolidé
ESPACE DOMICILE SA HABITAT LOYER MODERE	France	1	Titre non consolidé
FRAMECA - FRANCE METRO CARACAS	France	19	Titre non consolidé
MOBILITE AGGLOMERATION REMOISE SAS	France	17	Titre non consolidé
OC'VIA CONSTRUCTION	France	12	Titre non consolidé
OC'VIA MAINTENANCE	France	12	Titre non consolidé
RESTAURINTER	France	35	Titre non consolidé
SOCIETE FRANCAISE D'EXPORTATION DE SYSTEMES AVANCES	France	1	Titre non consolidé
SOCIETE IMMOBILIERE DE VIERZON	France	1	Titre non consolidé
SUPERGRID INSTITUTE SAS	France	3	Titre non consolidé
PARS SWITCH	Iran	1	Titre non consolidé
CRIT SRL	Italie	1	Titre non consolidé
CONSORZIO ELIS PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE SUPERIORE	Italie	0	Titre non consolidé
METRO 5 SPA	Italie	9	Titre non consolidé
S.A.T. SISTEMA AUTOMATICO DI TRASPORTO S.R.L.	Italie	20	Titre non consolidé
T.P.B. TRASPORTI PUBBLICI DELLA BRIANZA S.p.A. (in bankruptcy)	Italie	30	Titre non consolidé
TRAM DI FIRENZE S.p.A.	Italie	9	Titre non consolidé
VAL 208 TORINO GEIE	Italie	14	Titre non consolidé
SUBURBANO EXPRESS, S.A. DE C.V.	Mexique	11	Titre non consolidé
IDEON S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
INVESTSTAR S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
KOLMEX SA	Pologne	2	Titre non consolidé
TRAMLINK NOTTINGHAM (HOLDINGS) LTD	Royaume-Uni	13	Titre non consolidé